

Année 2023

Base de Données Commune Rapport d'analyse départemental

Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE
secretariat@apsn-prev.fr
03.20.16.81.40
apsn-prev.org

Centre de ressources soutenu par



LA BASE DE DONNÉES COMMUNE EN VIDÉO



PRÉAMBULE



La Base de Données Commune a été créée en 2011 par les associations de Prévention Spécialisée du Nord avec le soutien du Conseil Départemental du Nord. L'objectif était de pouvoir donner une lisibilité sur le profil des jeunes accompagnés.

La création de la Base de Données a pu mettre en exergue la capacité de l'ensemble des associations du département du Nord à s'unir pour le développement d'une expertise collective, répondant aux enjeux de la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée.

➔ **Fin 2019, réalisation d'un point d'étape sur les atouts et limites de la Base de Données Commune par les associations de Prévention Spécialisée.** Plusieurs constats avaient été soulignés :

- L'absence de grille sur le travail de rue alors qu'il s'agit d'une modalité d'intervention au cœur des missions et des pratiques de la Prévention spécialisée,
- La grille sur les actions collectives n'est pas suffisamment opérationnelle,
- L'impossibilité de pouvoir croiser les dynamiques des accompagnements individuels et collectifs mis en œuvre par les équipes éducatives et les évolutions du parcours des jeunes.

➔ **2020, un groupe de pilotage est constitué avec un représentant (chefs de service, coordinateur d'équipe) de chacune des associations de Prévention Spécialisée afin de refonder la Base de Données commune intégrant :**

- Les constats soulignés ci-avant : création d'une grille sur le travail de rue, de deux grilles sur les actions collectives (l'une portant sur les actions collectives ponctuelles support de la relation, d'une accroche éducative, la seconde sur les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif), la dimension dynamique (parcours des jeunes/accompagnements socio-éducatifs),
- De revisiter et d'actualiser l'ensemble des critères et indicateurs concernant les profils des jeunes,
- D'intégrer la dimension « travail avec la famille »

➔ **2021, phase test durant le 1^{er} semestre avec 3 associations.** L'incendie chez l'hébergeur OVH a ralenti cette phase test. Durant le second semestre, l'expérimentation a été élargie à l'ensemble des associations de Prévention Spécialisée du Nord. Cette nouvelle interface a nécessité de nombreuses interventions, accompagnements au sein des associations afin de permettre l'appropriation de l'outil.

Un premier rapport d'analyse est réalisé sur cette phase test.

➔ **2022, afin de faciliter l'appropriation de cette nouvelle interface :**

- Mise en place de deux groupes référents constitués d'éducateurs de chacune des équipes éducatives afin d'examiner et de traiter l'ensemble des questions, difficultés rencontrées dans la saisie des données,
- Réalisation d'une notice d'utilisation avec les groupes des professionnels,
- Poursuite du Comité de Pilotage et des accompagnements en intra.

➔ **2023, afin d'analyser l'activité de Prévention Spécialisée :**

- Mise en place de séminaires d'analyse des chiffres issus de la Base de données Commune à l'échelle de chacune des associations avec l'ensemble des professionnels. Ces séminaires seront reconduits chaque année.
- Poursuite du Comité de Pilotage et des accompagnements en intra.

SOMMAIRE

Préambule - P. 3

Chapitre 1 : « Aller vers » : carnet de bord du travail de rue - p. 7-16

1.1 Les modalités de mise en œuvre

- . La durée des séquences de travail de rue
- . Les jours et les horaires des séquences de travail de rue
- . Les partenaires participants au travail de rue

1.2 Les publics rencontrés

- . La typologie des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue
- . Les rendez-vous fixés durant les séquences de travail de rue
- . Les sujets abordés par les jeunes durant les séquences de travail de rue

Chapitre 2 : Les accompagnements socioéducatifs - p.17- 28

2.1 Situations et parcours des jeunes accompagnés

- . Le genre, la tranche d'âge
- . Les situations scolaires
- . Les diplômes des jeunes actifs
- . Les situations professionnelles des jeunes actifs
- . L'hébergement
- . Les aides financières des jeunes accompagnés
- . Les ressources financières des jeunes accompagnés
- . Les mesures de Protection de l'Enfance et/ou médico-sociales

2.2 Les situations des familles des jeunes accompagnés

- . Les configurations familiales des jeunes accompagnés
- . les ressources des familles des jeunes accompagnés

Chapitre 3 : La mise en œuvre des accompagnements individuels p.29-42

3.1 L'origine de la demande et la demande principale du jeune

3.2 les objectifs travaillés

- . Avec les jeunes
- . Avec les familles

3.3 Le lieu de l'accompagnement individuel

3.4 les modalités mobilisées durant l'accompagnement individuel

Chapitre 4 : Les actions collectives - p.43-55

4.1 Les actions collectives ponctuelles

4.2 Les actions collectives intégrées à un projet et/ou à un dispositif

CONCLUSION - P.56



CHAPITRE 1 :

« *ALLER VERS* » :

**Carnet de bord
du
travail de rue**

L'aller vers constitue l'essence même de la démarche éducative en Prévention Spécialisée. L'offre de relation prime sur la demande, et l'éducateur privilégie une attitude de non-jugement du (des) jeune(s). Le travail de rue permet :

- De s'ancrer sur un territoire et d'aller vers des publics éloignés, voir en rupture avec les institutions de droit commun ;
- Par le biais des observations sociales, d'adapter les réponses à apporter en fonction des réalités vécues sur les territoires ;

L'interface de la Base de Données Commune, nécessite de renseigner systématiquement une grille lors de chacune des séquences de travail de rue afin d'obtenir des données sur :

- La durée des séquences de travail de rue et les horaires,
- Les partenaires internes ou externes participants au travail de rue,
- Le nombre de jeunes rencontrés dans la rue en différenciant ceux qui sont déjà accompagnés par l'équipe éducative et ceux qui ne le sont pas,
- La typologie du public rencontré durant les séquences de travail de rue,
- Le nombre de rendez-vous pris durant la séance de travail de rue.

Au-delà de ces données quantitatives, il est également important de pouvoir mettre en exergue les sujets et les préoccupations que les jeunes abordent avec les éducateurs lors de séquences de travail de rue.

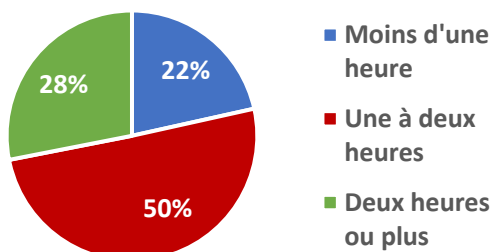
Afin de donner une représentation concrète de ce que la Base de Données Commune peut produire en 2023 en termes d'analyse, nous allons présenter ci-après un état des lieux. Toutes les associations se sont saisies de la Base de Données Commune, pour se faire l'APSN a été à la rencontre de l'ensemble des associations de Prévention Spécialisée, mis en place des groupes de travail et apporte au quotidien un soutien technique afin de faciliter son appropriation.

10 319 séquences de travail de rue ont été saisies dans la base de données.

1.1 Les modalités de mise en œuvre

Durée des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



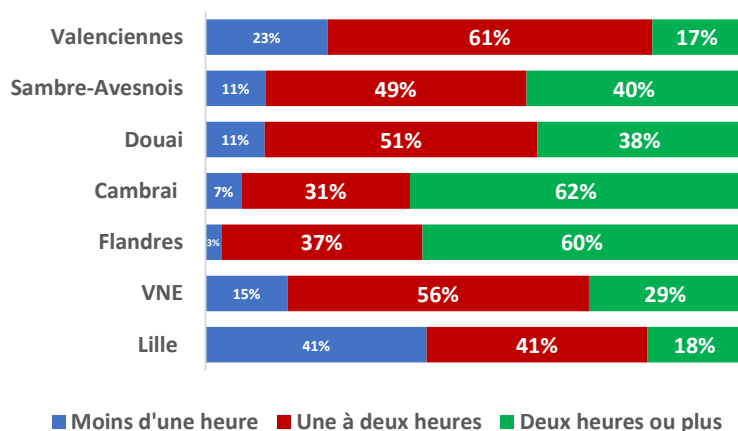
50% des séquences de travail de rue ont une durée comprise entre 1 et 2 heures par quartier.

Si nous comparons ces données avec celles de l'année dernière, nous pouvons constater une diminution des séquences de plus de deux heures (- 7 points) et une augmentation des séquences de moins d'une d'heure (+ 7 points). Ces écarts peuvent être liés à la modification du système de saisie des données en cours d'année. En effet, afin d'avoir des données plus fines sur le travail de rue, une fiche de saisie est à renseigner par quartier et non plus par secteur. Cependant, le découpage diffère d'une association à une autre et les territoires sont souvent très étendus.



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

En fonction des réalités territoriales et des organisations des associations, les durées des séquences de travail de rue peuvent être variables.



En comparaison avec les données départementales indiquées dans le graphique précédent : nous pouvons observer :

- Des séquences de travail de rue d'une durée supérieure à deux heures moins nombreuses (17% pour les territoires de Valenciennes et 18% pour les territoires de Lille).
- Une proportion de séquences de travail de rue d'une durée inférieure à 1 heure largement supérieure sur les territoires de Lille (41%).

En ce qui concerne les variations avec les données présentées dans le rapport de l'année N-1 :

Il est à noter que les variations les plus importantes concernent les territoires cités précédemment ;

- Pour les territoires de Lille et de Valenciennes, les séquences courtes (de moins d'une heure) ont augmenté considérablement (+11 points pour Valenciennes et + 20 points pour Lille).
- Pour les territoires de la Sambre-Avesnois, 49% des séquences de travail de rue ont une durée comprise entre une et deux heures (soit +6 points).

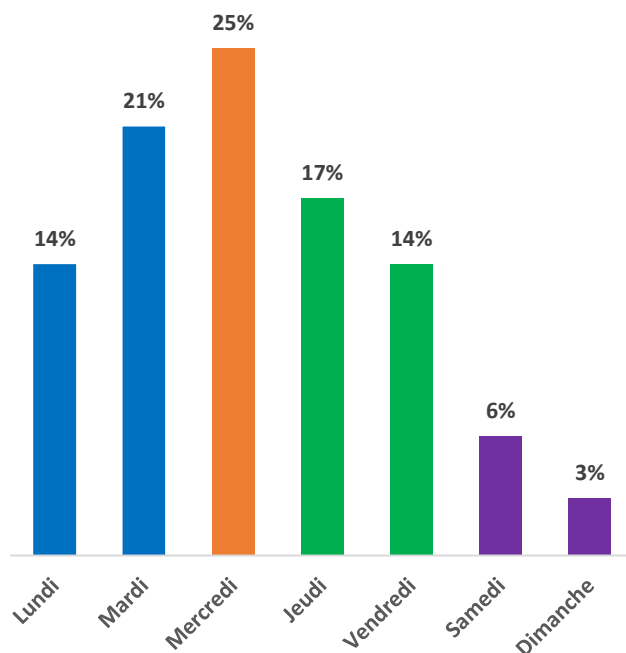
Jours des séquences de travail de rue

Les temps de travail de rue s'articulent avec le cadre de référence de la prévention spécialisée défini par le Conseil Départemental du Nord : prioriser le travail avec les jeunes de 11 à 18 ans.

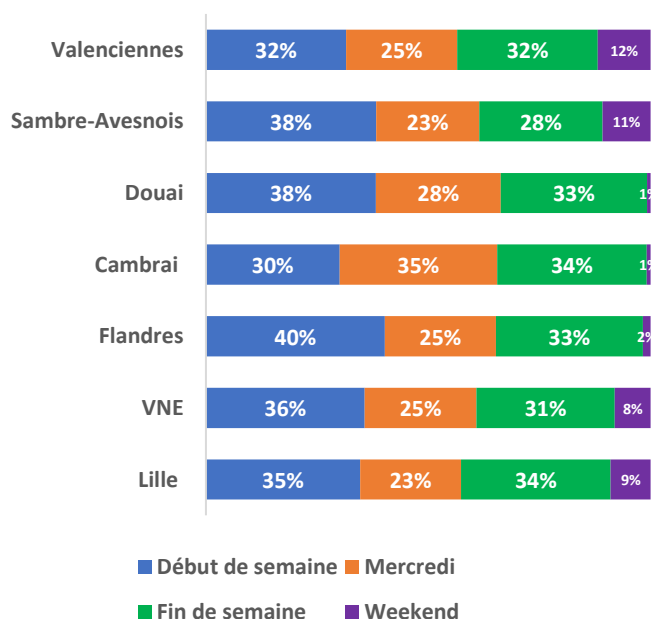
A l'échelle départementale

Les temps de travail de rue sont plus ou moins planifiés de la même manière que l'année dernière et sont de fait inscrit dans l'organisation des structures. Ainsi, comme l'année dernière, le travail de rue s'exerce principalement le mardi et le mercredi (beaucoup de collégiens n'ont pas cours le mercredi et profitent de ce temps libre pour sortir). A contrario, il y a moins de travail de rue le vendredi car les professionnels sont davantage sollicités par des temps d'accompagnements individuels permettant de faire le point avec les jeunes sur la semaine écoulée.

Les weekends sont souvent consacrés aux actions collectives et la taille des équipes ne permet pas toujours de réaliser en parallèle du travail de rue.



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Si l'on compare ces données avec les données à l'échelle départementale, nous pouvons relever les points suivants :

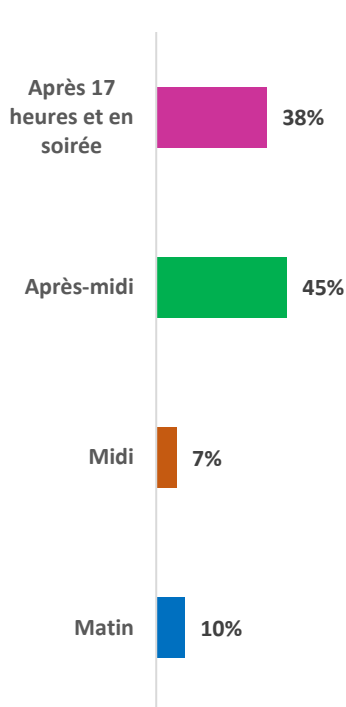
- Les temps de travail de rue sont répartis de façon plutôt équilibrée sur la semaine avec une planification plus importante soit en début de semaine, soit en fin de semaine pour tous les territoires excepté Cambrai (35% le mercredi).

Par rapport aux données issues du précédent rapport :

- La proportion du temps de travail effectué le weekend a augmenté de 2 points sur les territoires de Valenciennes, de la Sambre-Avesnois et de Lille.
- Les temps de travail de rue effectués les mercredis ont augmenté de 4 points dans la Sambre-Avesnois.

Horaires des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



62% du travail de rue est réalisé en rapport avec les horaires des collégiens (matin, midi, après-midi)

Notons que 38 % du travail de rue est réalisé après 17 heures et en soirée (+2 points par rapport à l'année dernière), ce qui permet d'aller à la rencontre de jeunes en décrochage, en rupture avec les dispositifs de droit commun, d'être présents au-delà des horaires d'ouverture des principales institutions. Par ailleurs, c'est aussi ce qui permet aux éducateurs de s'ancrer sur le territoire, d'être identifiés et de repérer les phénomènes de regroupement.

Les interventions des équipes portant sur des publics plus jeunes amènent à réaliser des séquences de travail de rue aux abords des collèges durant les horaires des collégiens. (en référence à la fonction de l'Acteur de Liaison Sociale en Environnement Scolaire dans et hors les murs).

Les professionnels réalisent les séquences de travail de rue en lien avec la vie locale tels que les marchés, pour rencontrer les familles, les fêtes foraines, les city stades, les stations de métro et de bus, les clubs de foot, etc... car il s'agit de lieux de regroupement fréquentés par les jeunes.

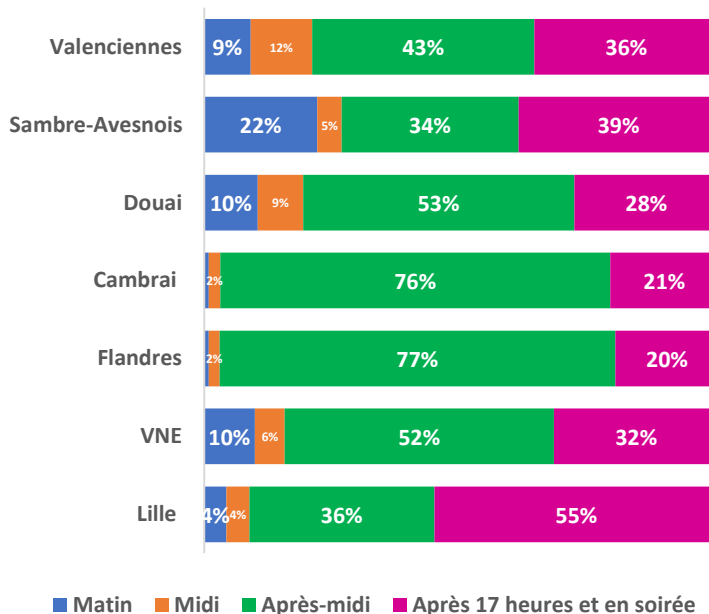
En ce qui concerne les variations avec les données présentées dans le rapport de l'année N-1, les temps de travail de rue réalisés le matin sont moins fréquents (- 4 points) tandis que ceux réalisés durant l'après-midi sont plus fréquents (+ 3 points).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

Les données du graphique ci-contre montrent les variations suivantes :

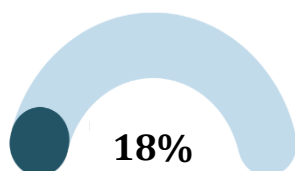
- Pour 5 territoires (Douai, Cambrai, Flandres, Lille et VNE), les temps de travail de rue réalisés l'après-midi sont supérieurs à la moyenne départementale.
- Sur les territoires de Cambrai et des Flandres, très peu de séquences de travail de rue sont réalisés le matin avant 12h (3%).
- La proportion des temps de travail de rue effectués après 17 heures est nettement plus importante sur les territoires de Lille (55%).

Les variations peuvent être également liées au nombre de postes ALSES dans chacune des associations de Prévention Spécialisée.

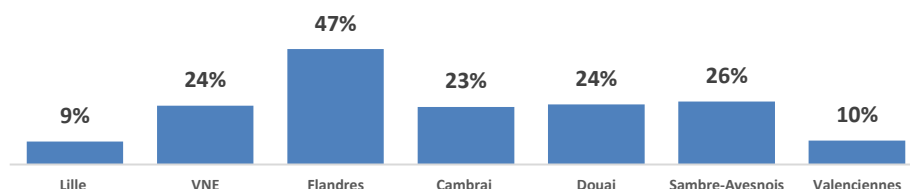


Travail de rue réalisé avec des partenaires

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Si l'on compare ces données avec celles de l'année dernière, on constate que les séquences de travail de rue réalisées avec des partenaires sont beaucoup moins fréquentes pour les territoires de Lille (-7 points) et Cambrai (-18 points). Pour les 5 autres territoires, les séquences de travail de rue réalisées avec des partenaires sont plus nombreuses que l'année dernière (+8 points pour la Sambre-Avesnois, +7 points pour le VNE et les Flandres, +6 points pour Douai et +2 points pour Valenciennes).

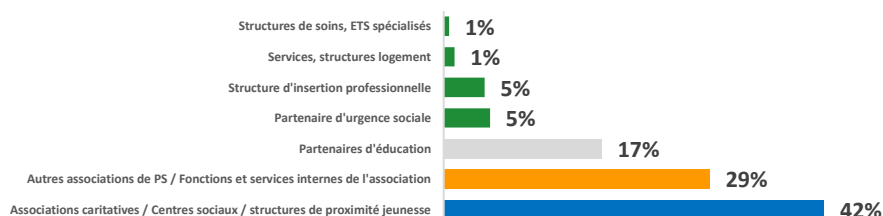
Cependant, il semble important de rappeler que les variations peuvent être liées au nombre plus ou moins important de partenaires sur les territoires et à leur capacité à se mobiliser pour expérimenter cette pratique.

*Les appels à projet sur « l'aller vers » amènent d'autres structures à se positionner sur cette pratique (mise en concurrence), mais dans le cas de l'obtention de l'appel à projet, ces structures sollicitent les compétences des éducateurs ;

* Si le travail de rue en partenariat permet de désacraliser certaines institutions auprès des jeunes, il est néanmoins important de rester centré sur l'accroche éducative, la création d'un lien de confiance : à ce titre, le travail de rue avec des partenaires ne peut pas être généralisé.

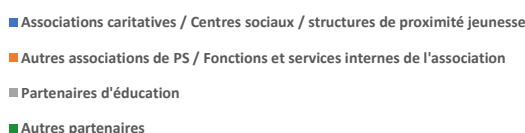
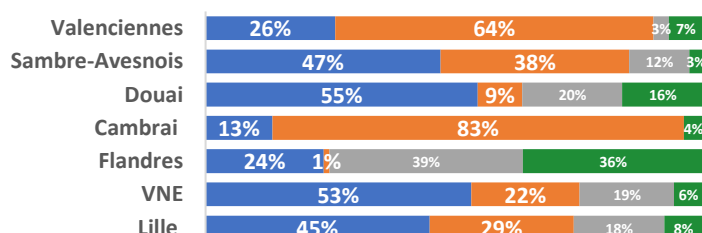
Typologie des partenaires mobilisés durant le travail de rue

A l'échelle départementale



A l'échelle départementale, les partenaires principalement mobilisés lors des séquences de travail de rue restent les mêmes que l'année dernière. Cependant nous pouvons relever quelques variations (+8 points pour les associations caritatives/ centres sociaux et structures de proximité jeunesse ainsi que pour les partenaires d'éducation et +4 points pour les partenaires d'urgence sociale).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

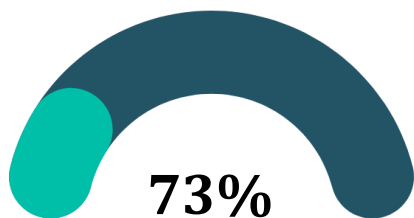


Si l'on compare le graphique ci-dessus avec les données présentées ci-dessus, nous constatons que 83% des séquences de travail de rue sont réalisées avec des fonctions et/ou services internes de l'association pour les territoires de Cambrai soit +54 points par rapport au chiffre départemental).

On peut également noter une proportion importante de partenaires catégorisés comme « autres partenaires » pour les territoires des Flandres et de Douai. Il s'agit davantage de mobilisation de partenaires d'urgence sociale pour les Flandres et plutôt de structures d'insertion professionnelle pour Cambrai.

Présence des jeunes dans l'espace public

A l'échelle départementale

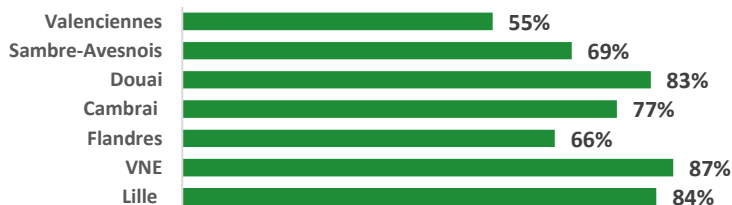


Au-delà de sa fonction d'aller vers les jeunes, le travail de rue est aussi un support pour l'observation sociale : repérer les pratiques des jeunes dans l'espace public et l'évolution de celles-ci.

Ces observations permettent d'ajuster les pratiques éducatives. Si de façon très majoritaire (73%), les séquences de travail de rue permettent de rencontrer des jeunes, les équipes éducatives développent également d'autres modes de rencontres à travers le numérique.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

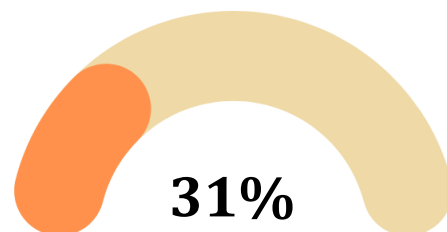
Présence des jeunes dans l'espace public



A l'échelle des territoires, nous pouvons observer que la présence des jeunes dans l'espace public montre des variations importantes : Une moyenne de 79% pour les territoires situés au Nord du Département, alors que pour les territoires au Sud du Département, la moyenne est de 71%. En revanche, si l'on compare avec les données de l'année dernière on constate que la présence des jeunes dans l'espace public a évolué (+19 points) pour les territoires situés au Sud du Département et a diminué (-4 points) pour les territoires situés au Nord du Département.

Les éducateurs adaptent leurs passages dans les lieux ressources en fonction de la présence ou non des jeunes dans l'espace public (cf. Graphiques ci-dessus). Dans le sud du Département l'augmentation de +19 points peut être corrélée à la transition entre la période Covid et post-covid, temps de réappropriation de l'espace public.

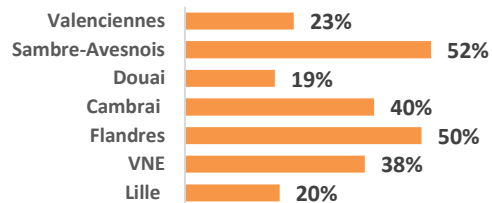
Passage dans les lieux Ressources



La proportion a baissé en 2023 passant à 31% (33% en 2022). Cependant si l'on compare au taux de passage dans les lieux ressources en 2021, on constate une évolution de 7 points (24% en 2021).

Les séquences de travail de rue permettent également de passer dans les lieux où les jeunes peuvent se regrouper : zones de commerces, cafés, Associations de quartier, structures d'accueil et de loisirs de proximité, Missions locales, P.I.J, centres sociaux, clubs sportifs...

Passage dans les lieux ressources



Le passage dans les lieux ressources dépend :

- De l'existence plus ou moins importante des lieux de ressources,
- Des horaires d'ouverture de ces lieux.

Le passage dans les lieux ressources est moins fréquent que l'année dernière sur les territoires de Valenciennes (-20 points) et de Lille (-5 points).

Alors que l'année dernière le taux de passage dans les lieux ressources dans le Sud du département était de 52%, il est cette année de 33,5%. A l'inverse dans le Nord du Département, le taux était de 31% l'année dernière, il est de 36% en 2023.

1.2 Les publics rencontrés

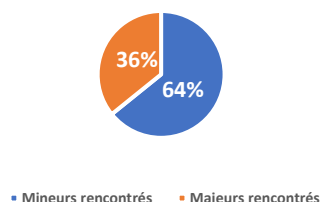


Typologie des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue

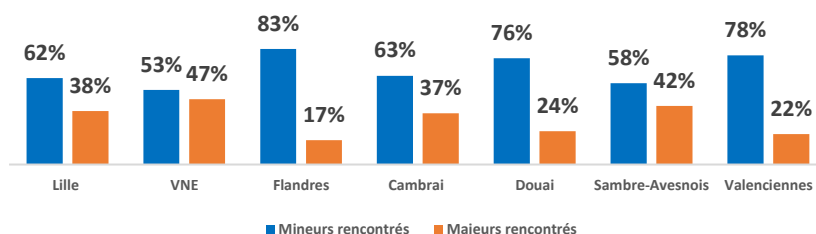
Répartition Mineurs/Majeurs



A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle départementale, comme l'année dernière, plus des deux tiers des jeunes rencontrés sont des mineurs (64%).

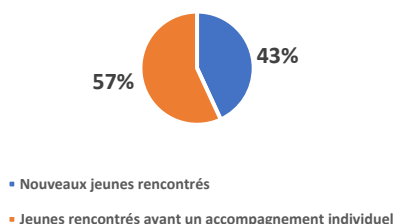
On observe une proportion de mineurs rencontrés beaucoup plus importante que la moyenne départementale pour 3 territoires (Flandres 83%, Douai 76% et Valenciennes 78%). L'année dernière ces 3 territoires étaient aussi concernés par un taux de mineurs rencontrés supérieur à la moyenne départementale.

Cette observation peut être corrélée avec le nombre de postes ALSÉS selon les territoires.

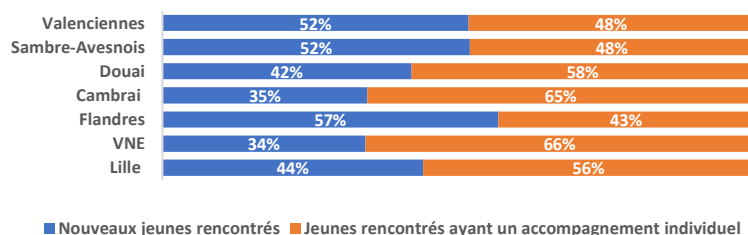
La proportion de majeurs rencontrés a diminué pour l'ensemble des territoires sauf sur les territoires du VNE et de Douai. « travail des postes dédiés à l'accompagnement des 18-25 ans dans le cadre du plan état pauvreté »

Répartition des jeunes rencontrés ayant ou pas un accompagnement par la Prévention Spécialisée

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Le travail de rue constitue une modalité permettant d'entrer en relation avec des jeunes. **43% d'entre eux sont des jeunes non encore accompagnés par la Prévention Spécialisée (39% en 2022).**

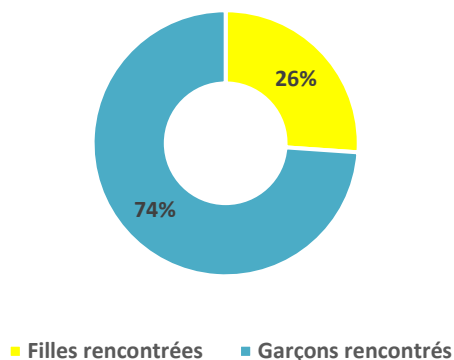
La proportion des nouveaux jeunes rencontrés est bien supérieure qu'à l'échelle départementale pour 3 des territoires (52% pour les territoires de Valenciennes et de la Sambre-Avesnois, 57% pour les Flandres). A l'inverse les territoires du VNE et de Cambrai rencontrent plus fréquemment des jeunes déjà accompagnés par la Prévention Spécialisée.

Alors que l'année dernière, sur les territoires des Flandres, les professionnels rencontraient plus de jeunes déjà accompagnés (59%), en 2023, ils rencontrent plus de nouveaux jeunes (57%) que de jeunes déjà accompagnés (43%).

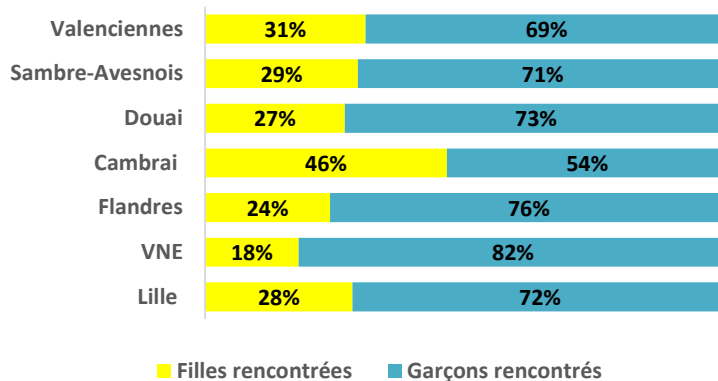
A noter que la présence sociale et le travail de rue aux abords des collèges peuvent interférer dans cette répartition ainsi que l'ancienneté d'implantation des équipes.

Répartition par sexe

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

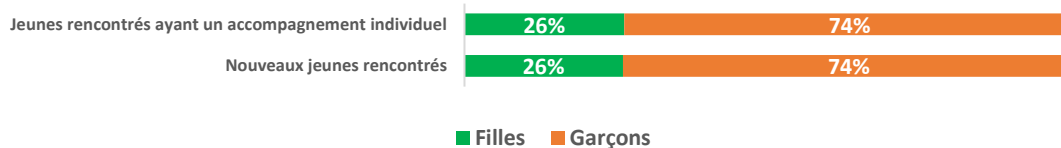


Les filles sont en général moins présentes dans l'espace public. Elles investissent cependant les séjours organisés et les actions collectives. De plus, la présence sociale et le travail de rue réalisés aux abords des collèges permettent de rencontrer davantage de filles.

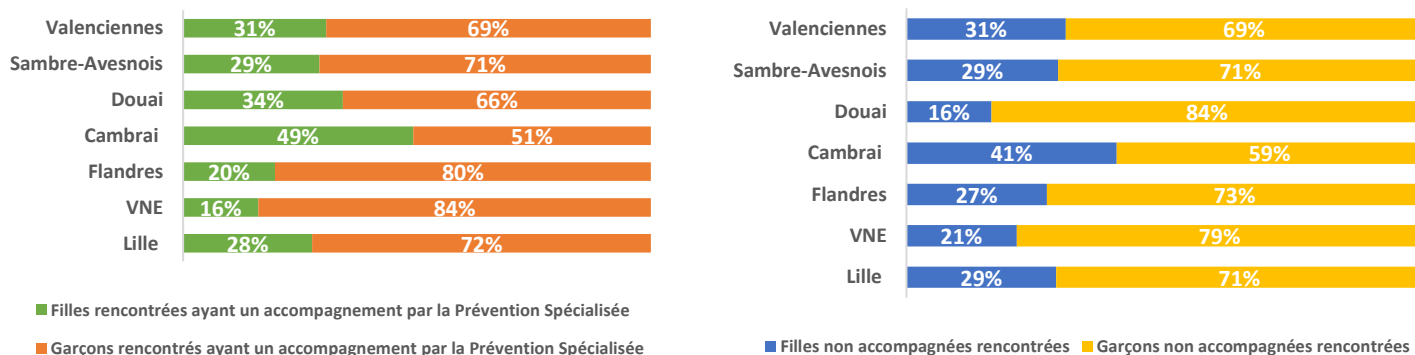
En 2023, le taux de filles rencontrées a augmenté de 2 points par rapport à l'année dernière.

Comme l'année dernière, on constate que sur les territoires du VNE, les filles sont beaucoup moins présentes dans l'espace public que sur les autres territoires avec moins de 20% de filles rencontrées.

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle départementale, qu'elles soient déjà accompagnées ou non, le taux de filles rencontrées est de 26%.

En revanche, à l'échelle des territoires, nous observons des écarts qui peuvent s'expliquer par : des réalités de territoire et des pratiques juvéniles différentes, des stratégies associatives et des compositions des équipes variées.

- Le taux de filles non accompagnées rencontrées a augmenté de 13 points sur les territoires de la Sambre Avesnois en 2023.
- Le taux de filles non accompagnées rencontrées a diminué de 6 points sur les territoires de Cambrai.

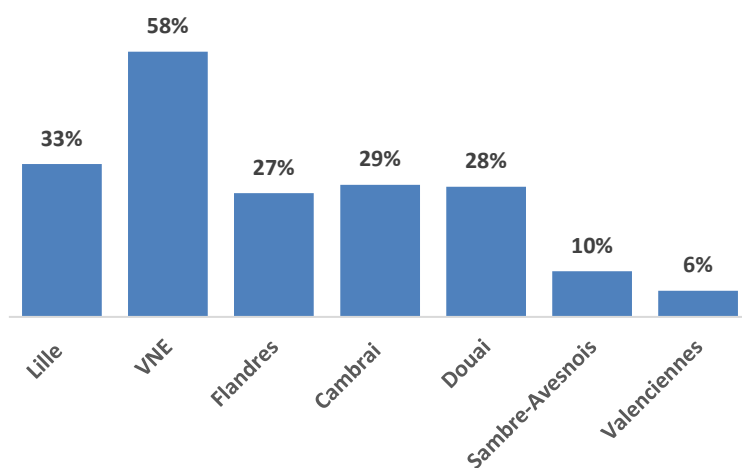
Rendez-vous pris durant les séquences de travail de rue (source : 2 594 rendez-vous)

A l'échelle départementale



25% des séquences de travail de rue ont amené à la prise d'un ou plusieurs rendez-vous qu'il soit individuel ou collectif. Il faut parfois plusieurs séquences de travail de rue avec un jeune avant de pouvoir engager un suivi qu'il soit individuel ou collectif.

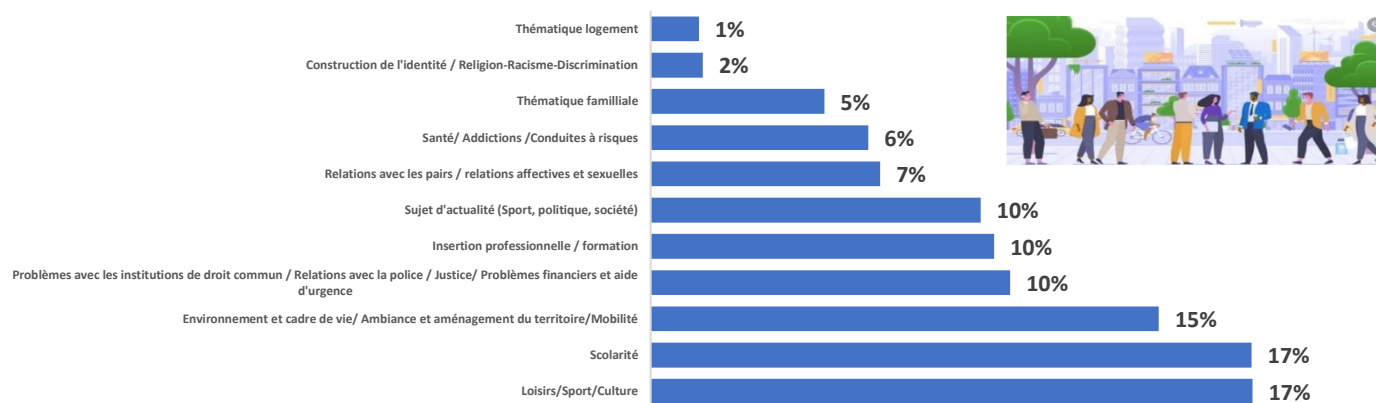
A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle des territoires, on observe que pour les territoires du VNE, 58% des séquences de travail de rue amène une prise de rendez-vous.

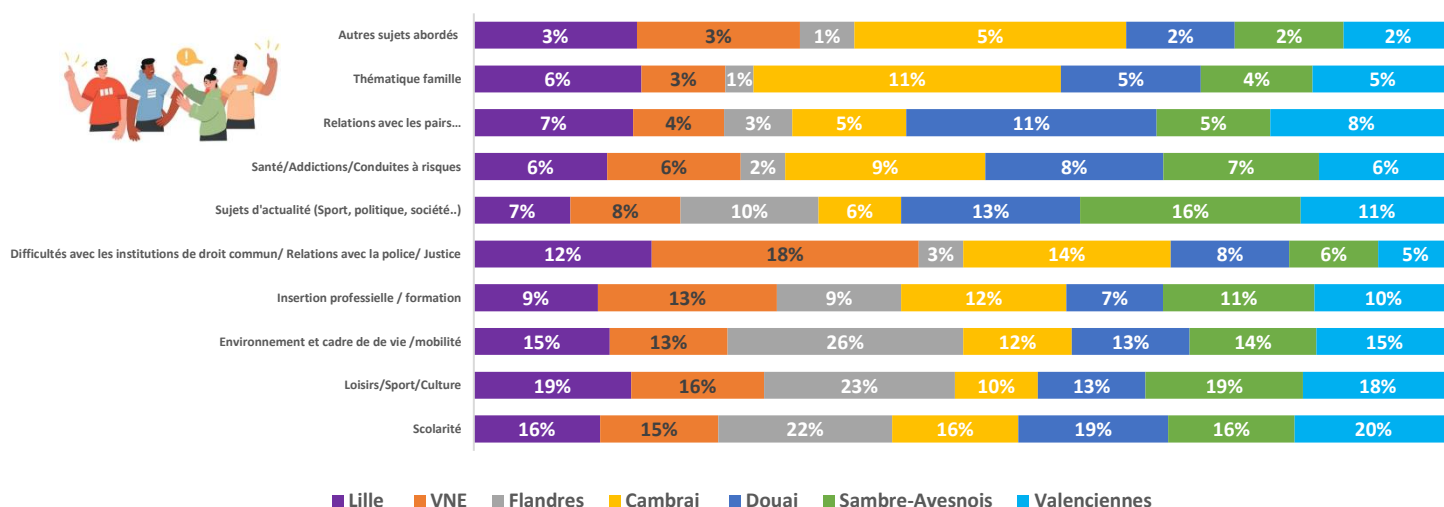
Sujets abordés par les jeunes lors des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



A l'échelle départementale, comme l'année dernière, **les sujets abordés le plus souvent sont : la scolarité / les loisirs, le sport, la culture / l'environnement, le cadre de vie, l'ambiance et l'aménagement du territoire, la mobilité**. On peut constater également que les discussions autour des problèmes rencontrés avec les institutions de droit commun, la justice... représentent 10 % de l'ensemble des sujets de discussion (+ 3 points par rapport à 2022).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

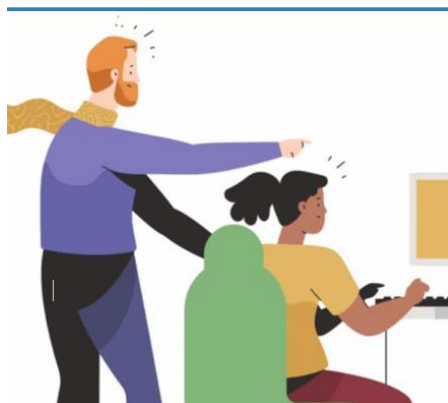


- La scolarité reste le sujet le plus fréquemment abordé pour 3 territoires (Valenciennes, Douai, Cambrai).
- Pour la Sambre-Avesnois et Lille, ce sont les sujets liés aux loisirs, au sport et à la culture qui sont le plus fréquemment abordés.
- Pour les Flandres, il s'agit de sujets concernant l'environnement et cadre de vie/ mobilité.
- Les sujets relatifs aux problèmes avec les institutions de droit commun, la police, la justice représentent 18% des sujets abordés sur les territoires du VNE et sont plus fréquemment abordés que le reste des thématiques.

NB : La catégorie « autres sujets abordés » regroupe les sujets autour de l'identité et du logement.

CHAPITRE 2 :

Les accompagnements socio-éducatifs



La saisie des données concernant les accompagnements socioéducatifs se réalise à partir de 5 Fiches :

LA FICHE "JEUNE"

Permet d'avoir les renseignements administratifs, les adresses réseaux-sociaux, l'origine de la demande et la demande principale.

LA FICHE "SITUATION"

Comprend tous les éléments liés à la situation des jeunes (scolarité, hébergement, diplôme, situation professionnelle, mesures de protection de l'enfance etc...).

La fiche situation intègre également une partie sur la situation familiale des jeunes accompagnés en fonction des éléments d'information dont disposent les éducateurs. Dès lors qu'un des éléments de la situation change, les professionnels sont amenés à produire une nouvelle fiche, ce qui permet d'avoir un historique des évolutions durant le parcours des jeunes.

LA FICHE "D'INTERVENTION ACCOMPAGNEMENT"

S'apparente au carnet de bord des éducateurs : les professionnels renseignent une fiche à chaque temps dédié à l'accompagnement d'un jeune qu'il soit présent ou non. En effet, l'accompagnement individuel comprend également des temps de coordination ou de coopération avec des partenaires.

Cette fiche permet de renseigner le lieu de rencontre avec le jeune, les objectifs travaillés et les modalités (mobilisation de dispositifs internes au club de prévention spécialisée, de partenaires sur ou hors des territoires d'intervention, la famille et l'entourage du jeune ...)

LES DEUX FICHES "ACTIONS COLLECTIVES"

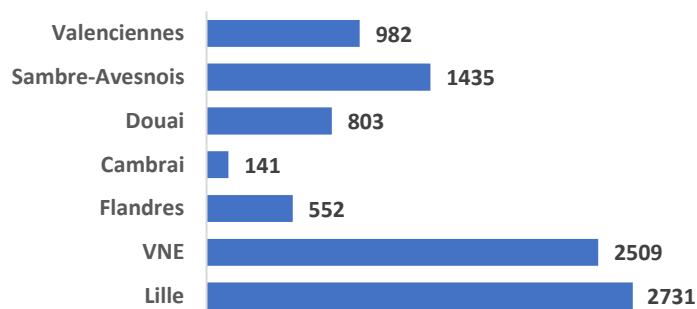
Action ponctuelle et action collective intégrée à un dispositif ou à un projet : ces deux fiches permettent de faire la liaison avec des jeunes déjà accompagnés par les éducateurs tout en ayant la possibilité d'y ajouter des jeunes non encore accompagnés par l'équipe éducative. Le renseignement de ces fiches porte sur le type d'action collective, la thématique, qui est à l'initiative de l'action, qui est le porteur de l'action, les partenaires éventuels mobilisés, les modes de financement, les objectifs et les modalités de communication des actions.

Pour chacune de ces 5 grilles, les professionnels disposent d'un encart libre afin d'y ajouter des notes d'information pour communiquer avec les collègues de l'équipe éducative .

Enfin, ils ont également la possibilité d'y ajouter des documents à la condition qu'ils ne soient pas des documents administratifs, la base de données commune n'étant pas un coffre-fort numérique.

A l'échelle départementale, 9153 jeunes, Soit 10 % d'augmentation par rapport à 2022

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

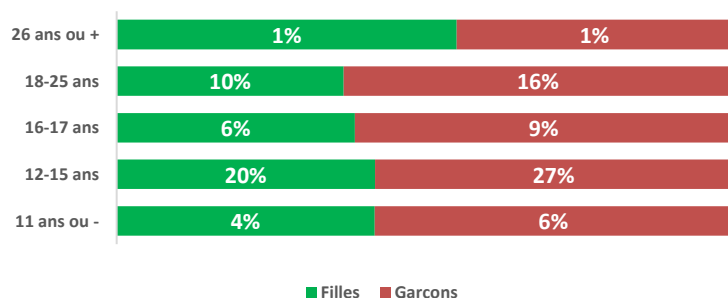


Ces données reflètent une photographie au temps T de l'extraction ; il est donc tout à fait possible que des écarts puissent exister entre ces données et celles qui figureront dans chacun des rapports d'activité des associations de Prévention Spécialisée. Précisons également que la taille des équipes est différente selon les associations.

2.1 Les situations des jeunes accompagnés

Le genre et l'âge des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale

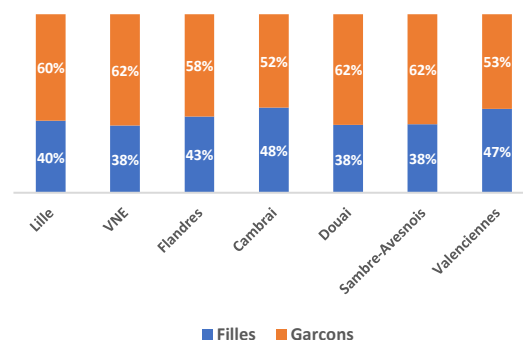
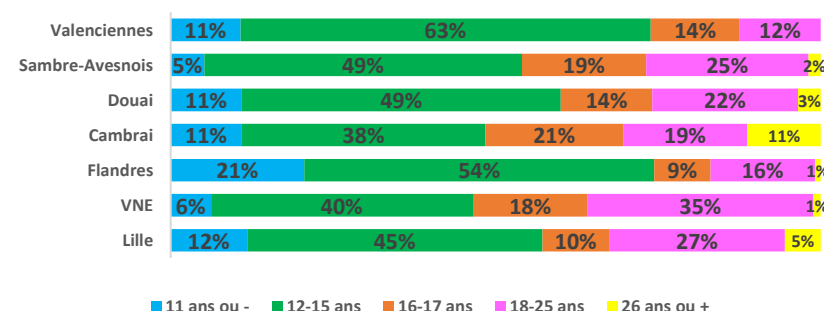


72% des jeunes accompagnés sont des mineurs. Pour mémoire, la proportion était de 69% l'année dernière et 48% en 2016.

Les proportions par catégorie d'âge restent stables par rapport à 2022, avec toutefois une diminution de 2 points pour les plus de 25 ans.

41% des jeunes accompagnés sont des filles (identique à 2022).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



En comparaison avec les données à l'échelle départementale, nous observons les variations suivantes :

- La part des mineurs est largement supérieure pour les territoires de Valenciennes (88%) et des Flandres (84%).
- La part des filles est assez proche de celle à l'échelon départemental sur les différents territoires, avec toutefois une proportion légèrement supérieure pour les territoires de Valenciennes, de Cambrai.

Les jeunes accompagnées restent pour l'ensemble des territoires majoritairement des jeunes âgés de 12 à 15 ans.

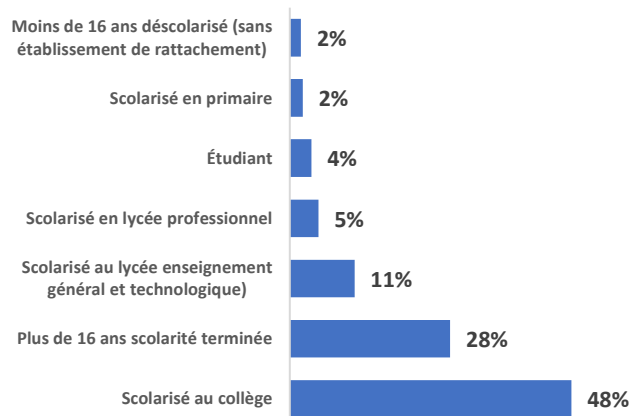
Situation scolaire des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale

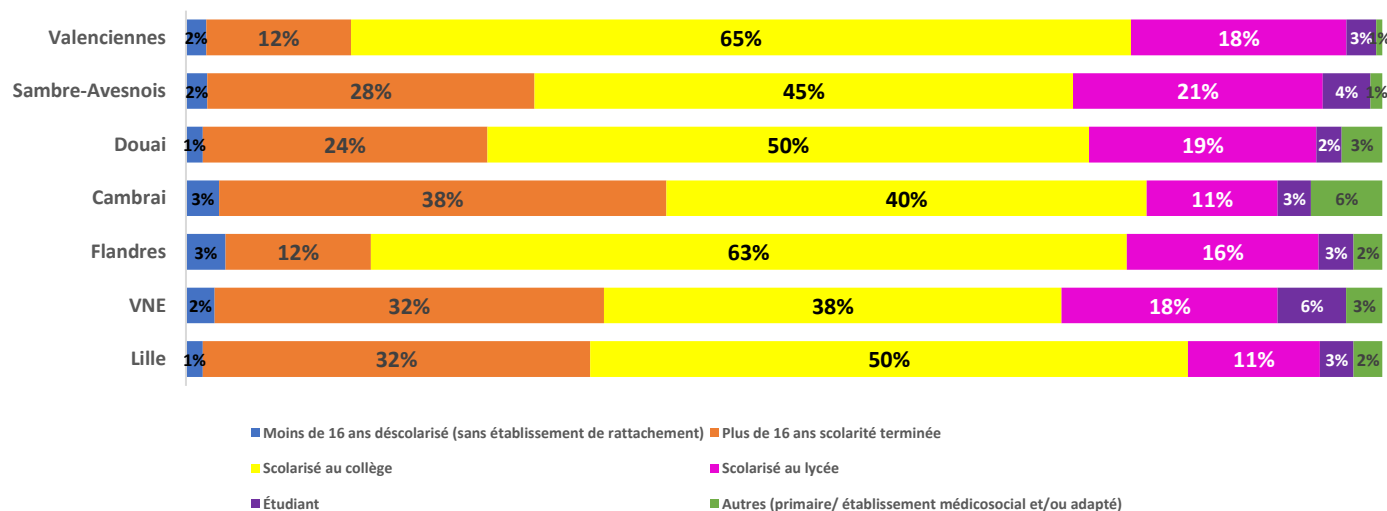


A l'échelle départementale, les données sont relativement les mêmes que l'année dernière avec toutefois de légères variations :

- Une augmentation des jeunes scolarisés au collège (+2,1 points). Cela peut être corrélé avec la présence des ALSES et des dispositifs SACE qui concourent à endiguer le décrochage scolaire.
- Une augmentation des jeunes scolarisés au lycée (+1 point). Cependant, le décrochage scolaire entre le passage du collège au lycée reste une réelle préoccupation.



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle des territoires, nous pouvons observer des variations concernant les jeunes scolarisés au collège :

- 3 territoires (VNE, Cambrai et Sambre-Avesnois) se situent en dessous de la moyenne départementale.
- Inversement, les territoires de Valenciennes et des Flandres se situent amplement au-dessus de la moyenne départementale (+15 points pour les Flandres et +17 points pour Valenciennes).

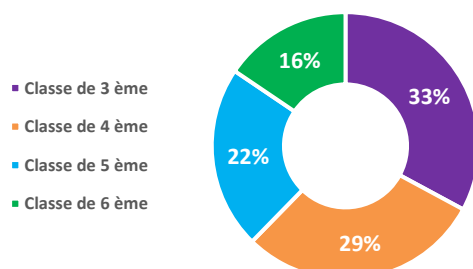
Si l'on compare aux données issues du rapport 2022 :

- La part des jeunes accompagnés scolarisés au collège a augmenté sur tous les territoires excepté sur les territoires de Cambrai (-16 points).
- La part des « plus de 16 ans scolarité terminée » a diminué de façon significative pour les territoires de Douai (-17 points) et pour les territoires de Valenciennes (-7 points).

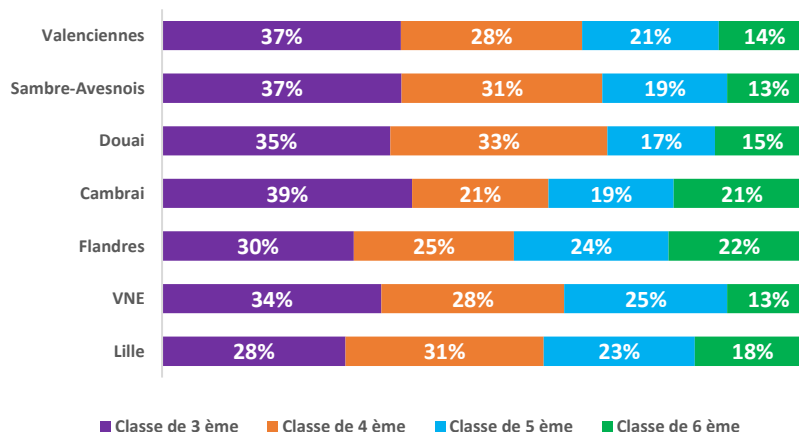
Les jeunes scolarisés en primaire et dans les établissements médico-sociaux et/ou adaptés ont été regroupés dans l'item « Autres » car les chiffres ne sont pas suffisamment significatifs.

Profil des collégiens accompagnés

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle départementale, les données sont sensiblement identiques à celles de l'année dernière, avec de légères variations (-3 points pour les jeunes collégiens en classe de 5^{ème}, +2 points pour les jeunes en classe de 3^{ème} et +1 point pour les jeunes en classe de 6^{ème}).

A l'échelle des territoires, nous pouvons retenir les points suivants :

- Tous les territoires ont accompagné en 2023 davantage de jeunes collégiens dans leurs deux dernières années collège (les postes ALSES prennent tous leurs sens).
- Alors qu'à l'échelle départementale, 38% des jeunes collégiens accompagnés sont en classe de 6^{ème} et de 5^{ème}, ils représentent 46% sur les territoires des Flandres, 41% sur les territoires de Lille et 40% sur les territoires de Cambrai.
- A l'inverse, la proportion de jeunes collégiens en classe 4^{ème} et de 3^{ème} est supérieure à la donnée départementale (62%) sur les territoires de Douai et de la Sambre-Avesnois (68%) ainsi que sur les territoires de Valenciennes (65%).

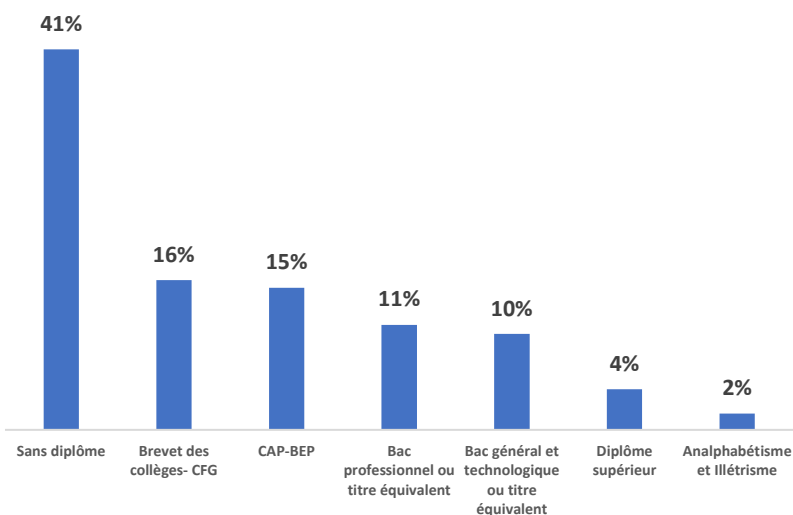
Si l'on compare aux données issues du rapport 2022, des variations significatives sont présentes et peuvent être corrélées avec le nombre de jeunes qui entrent en 6^{ème} et ceux qui sortent du collège, le passage d'une classe à l'autre, la poursuite de l'accompagnement d'un jeune ou le développement de nouveaux accompagnements.

L'éducation Nationale sollicite parfois tardivement les éducateurs concernant des situations de jeunes qui présentent des difficultés en 6^{ème} et en 5^{ème} malgré les moyens développés à l'interne, ce qui peut expliquer les proportions de jeunes 4^{ème} et 3^{ème} accompagnés par les éducateurs de Prévention Spécialisée.



Les diplômes des jeunes actifs (scolarité terminée)

A l'échelle départementale

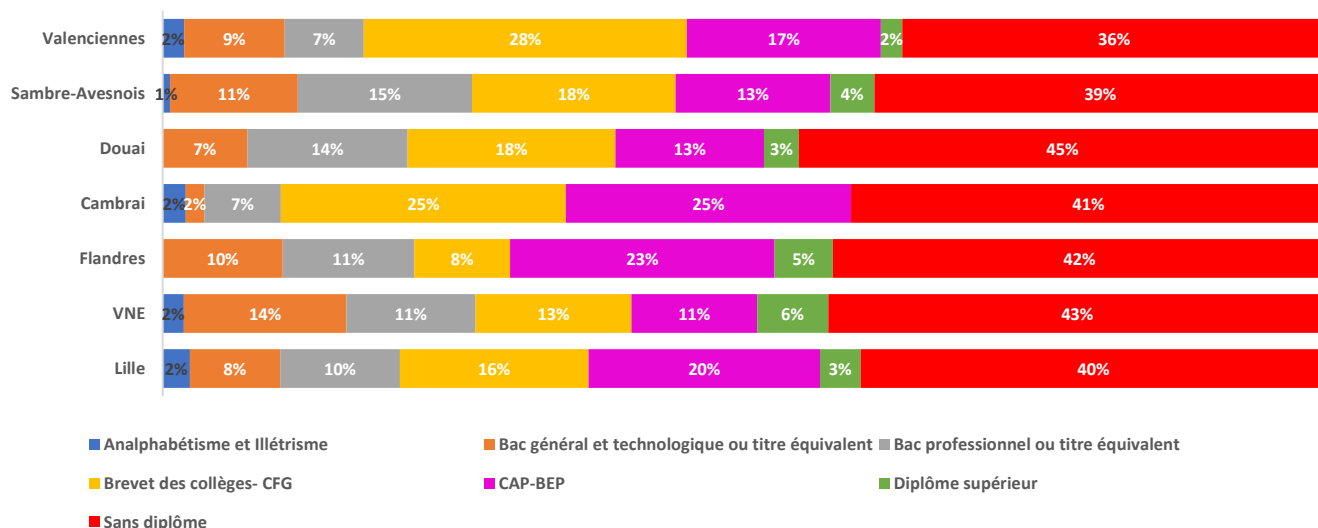


La part des jeunes sans diplôme au niveau du département du Nord est de 12,6% (Source INSEE), et de 8,2% à l'échelle nationale (Source INSEE). **Les jeunes sans diplômes représentent 41% des jeunes accompagnés par la Prévention Spécialisée.**

Il est important de noter les profils variés des jeunes accompagnés.

Même avec un diplôme, certains jeunes ont besoin d'accompagnement socio-éducatif à un moment donné dans leur parcours personnel.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



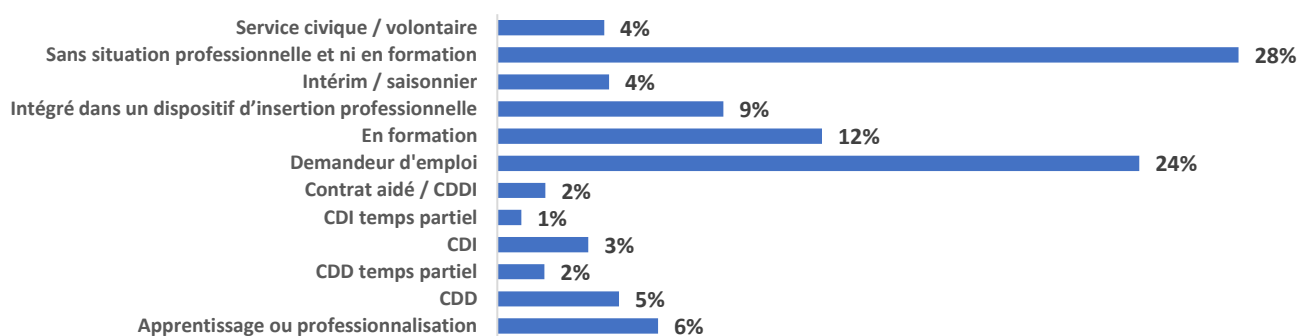
A l'échelle départementale, la proportion des jeunes avec un diplôme de niveau BAC ou supérieur est de 25%.

- Contrairement à l'année dernière, sur les territoires du VNE et de la Sambre Avesnois, la proportion des jeunes avec un diplôme de niveau BAC ou supérieur est bien plus importante qu'à l'échelle départementale.
- A l'inverse, la proportion des jeunes accompagnés avec un diplôme de niveau BAC ou supérieur est bien en deçà de la donnée départementale sur les territoires de Cambrai (9%) et de Valenciennes (18%).
- Sur les territoires de Valenciennes, 28% des jeunes actifs accompagnés ont pour seul diplôme le brevet des collèges.

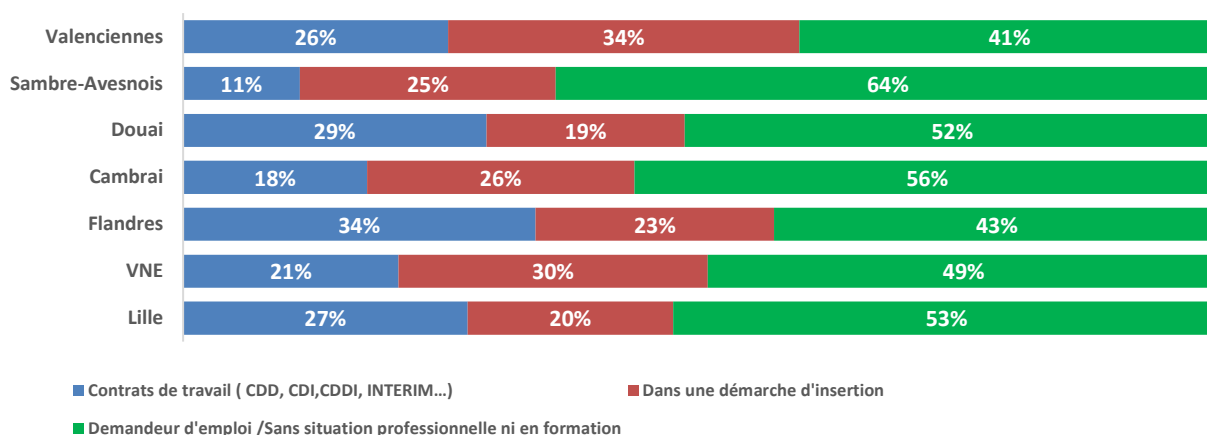
D'une manière générale, il ressort que les jeunes sont très peu qualifiés.

Situations professionnelles des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

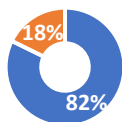


A l'échelle départementale, les demandeurs d'emploi sont en baisse de 6% par rapport à l'année dernière. Les données à l'échelle départementale diffèrent légèrement de celles de 2022 mais montrent encore une fois la très grande fragilité des situations professionnelles des jeunes accompagnés :

- Les demandeurs d'emploi et les jeunes sans situation professionnelle et ni en formation représentent (52%) avec un taux amplement supérieur pour les territoires de la Sambre Avesnois (+12 points par rapport à la donnée départementale).
- En moyenne, 25% sont dans une démarche d'insertion professionnelle. Ce taux est supérieur pour 4 des territoires (Valenciennes, Cambrai, et VNE).
- En moyenne, 23% ont un contrat de travail. Cependant, pour une très grande majorité une très grande majorité de ces contrats sont très précaires. (la proportion de CDI étant de 4%).

Situations d'hébergement des jeunes accompagnés

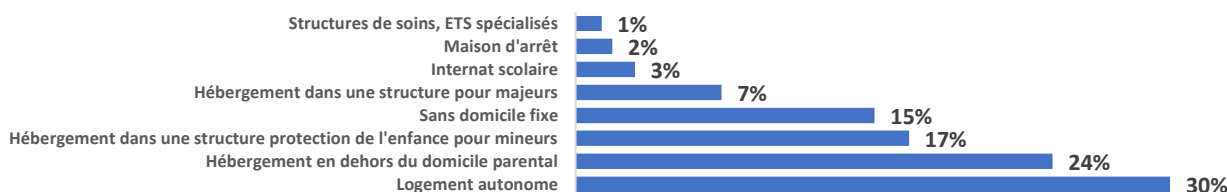
A l'échelle départementale



- Hébergement au domicile parental
- Hébergement en dehors du domicile parental

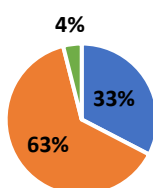


Population de référence : 18% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental (1612 jeunes)



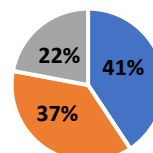
En 2022, sur les 18 % de jeunes hébergés en dehors du domicile parental, 15% sont sans domicile fixe

Hébergement dans une structure pour mineurs (source 17% des mineurs hébergés dans une structure pour mineurs)



■ Familles d'accueil ■ Structures d'hébergement de l'ASE ■ Structures d'hébergement de la PJJ

Hébergement dans une structure pour majeurs (source 7% des majeurs hébergés dans une structure pour majeurs)



■ Hébergement CHRS ■ Hébergement FJT ■ Hébergement temporaire

Au regard de la crise du logement, les populations jeunes restent vulnérables notamment au regard des réponses possibles apportées et le manque de dispositifs et de places adaptés.

Notons quelques variations par rapport aux données 2022 :

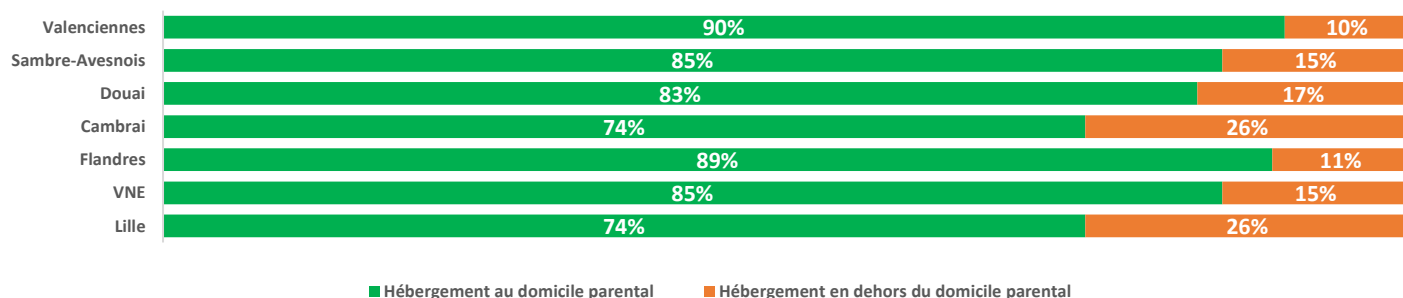
Concernant les mineurs :

- La proportion de jeunes hébergés dans une structure pour mineurs a augmenté de 5 points.
- La part des jeunes hébergés en famille d'accueil représente une part plus importante que l'année dernière avec 5 points de plus également.
- La part des jeunes hébergés dans des structures ASE représente 63% des jeunes hébergés dans une structure pour mineurs (67% l'année dernière).

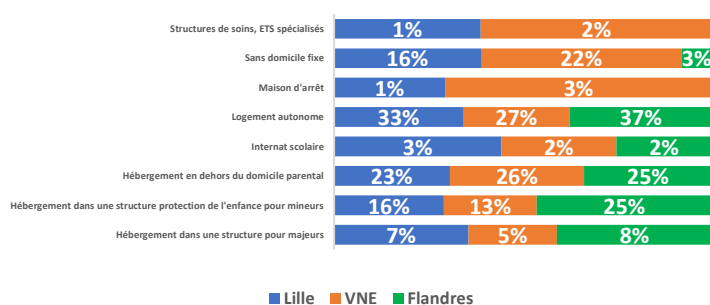
Concernant les majeurs :

Alors que la part des jeunes majeurs hébergés en FJT était plus importante l'année dernière (43%), cette année ce sont les jeunes majeurs hébergés en CHRS qui sont le plus représenté (41% et 35% l'année dernière).

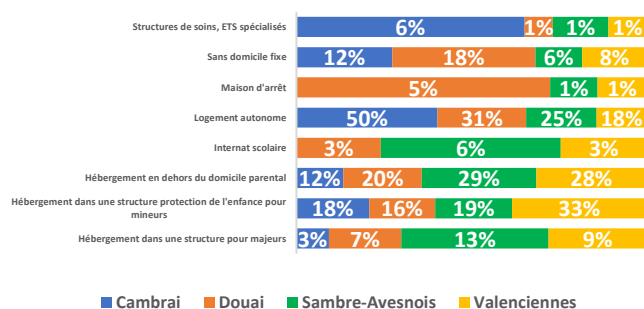
A l'échelle des directions déléguées de territoire



Focus/ Territoires Nord du Département



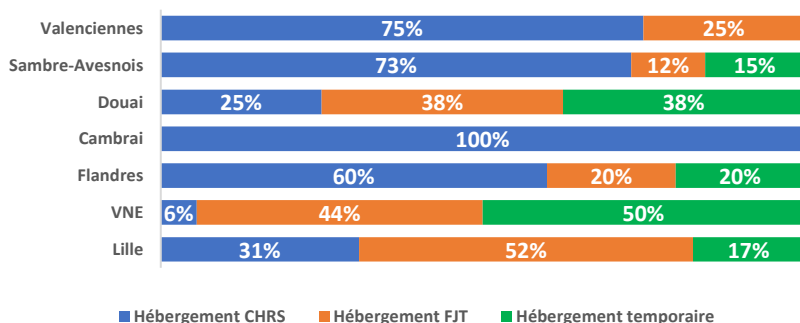
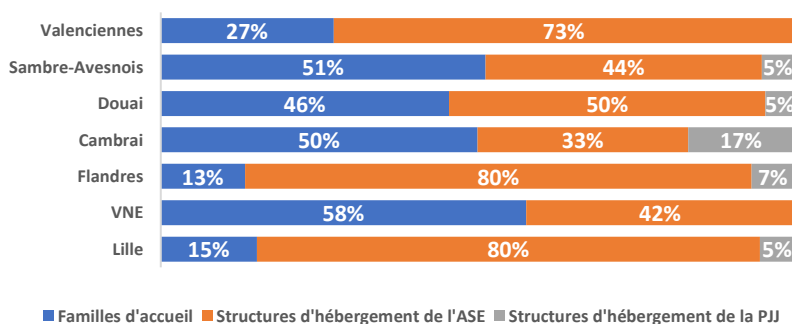
Focus/ Territoires Sud du Département



Comparativement à la donnée départementale, la proportion des jeunes hébergés en dehors du domicile parental est supérieure pour 2 territoires : Cambrai et Lille (**graphique 1**).

A l'échelle des territoires situés **au Nord du Département (graphique 2)**, 25% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont dans une structure pour mineurs sur les territoires des Flandres.

A l'échelle des territoires situés **au Sud du Département (graphique 3)**, 33% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont dans une structure pour mineurs.



Les structures pour mineurs (graphique ci-contre) :

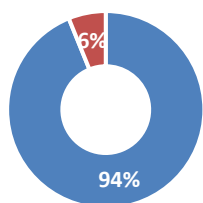
Alors qu'à l'échelle départementale la part des jeunes hébergés dans une structure ASE est de 63%, la proportion est amplement supérieure sur les territoires des Flandres et de Lille (80%) ainsi que sur les territoires de Valenciennes (75%).

A noter également que sur les territoires de la Sambre-Avesnois, de Douai, du VNE et de Cambrai, la part des jeunes hébergés en famille d'accueil est plus importante que sur les autres territoires.

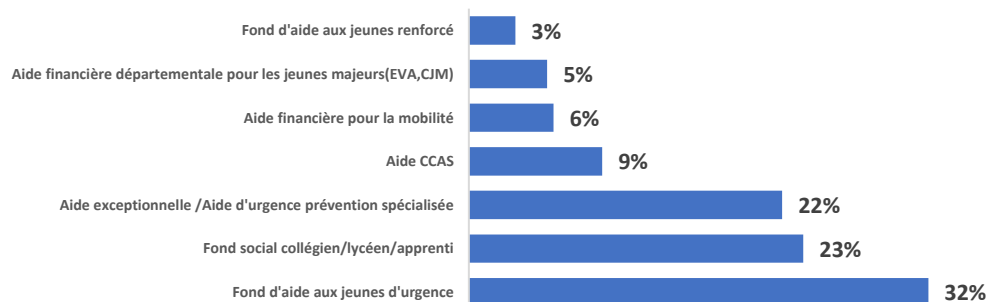
Ces familles d'accueil peuvent être des habitants des territoires d'implantation des clubs de Prévention Spécialisée.

Les aides financières des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



■ NON ■ OUI



En comparaison avec les données de 2022, nous pouvons observer :

Une hausse de la proportion :

- Des aides « Fond social collégien/lycéen/apprenti (23% soit + 6 points)
- Des aides pour la mobilité (6% soit + 3 points)

Une baisse de la proportion :

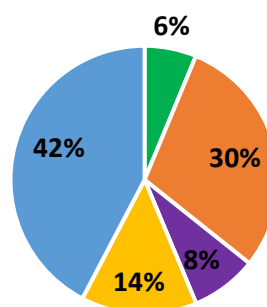
- Des aides « exceptionnelle » et des aides d'urgence « prévention spécialisée » (22% des aides soit - 4 points)
- Des aides « CCAS » (- 3 points) ainsi que des aides départementales pour les jeunes majeurs (- 2 points)



54% de ces aides correspondent à des aides dites « d'urgence ».

Malgré «l'urgence », les associations de Prévention Spécialisée soulignent la complexité des démarches administratives et des contreparties demandées en termes d'investissement bénévole du jeune.

Les ressources financières des jeunes actifs



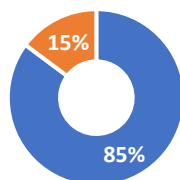
■ AAH ■ Autres indemnités diverses ■ Indemnités chômage ■ RSA ■ Salaire

Les situations économiques des jeunes majeurs actifs sont précaires.

En effet, l'indicateur « salaire » avec une proportion de 42% n'est pas signe d'une situation économique « confortable » compte-tenu des situations professionnelles décrites page 23 . (4% sont en CDI). Beaucoup d'entre eux sont inscrits dans des contrats précairisés avec de faibles rémunérations.

Les prises en charge Protection de l'Enfance et /ou médico-sociales

A l'échelle départementale



■ NON ■ OUI

Cette donnée ne concerne que les situations connues au moment de la saisie des informations par les éducateurs.

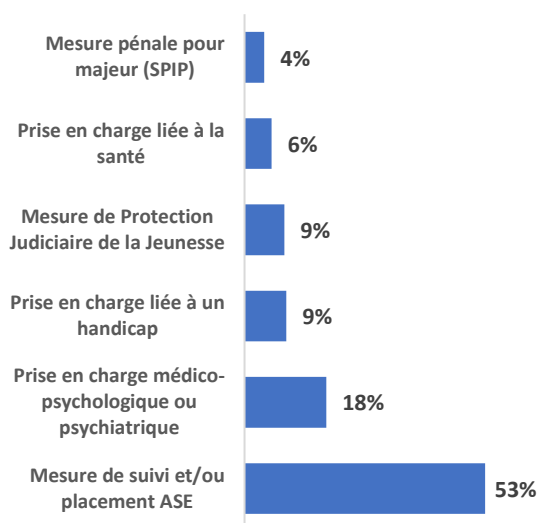
Les données sont identiques à l'année dernière.

Les différentes prises en charge des jeunes accompagnés

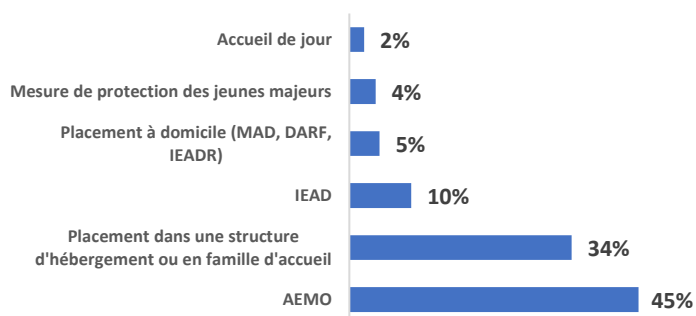
Les mesures de suivi et/ou placement ASE sont en augmentation (+ 3 points par rapport à l'année dernière) et (+10 points par rapport à 2021).

Les prises en charge médico-psychologique ou psychiatrique reflètent la mal-être des jeunes observés par les équipes. L'intégration des psychologues de rue dans certaines équipes de prévention spécialisée permettent entre autres de pallier les délais d'attentes très long des CMP.

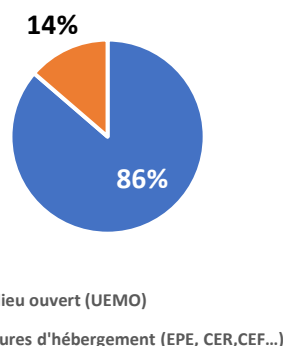
NB : Certains jeunes peuvent avoir plusieurs prises en charge en même temps, si on rapporte les prises en charges au nombre de jeunes, les prises en charges médico-psychologique ou psychiatrique concerne 21% des jeunes ayant une prise en charge et ceux ayant une mesure de suivi et/ou placement ASE représentent 63% des jeunes ayant une prise en charge.



Focus / mesures ASE



Focus/mesures de Protection Judiciaire de la jeunesse



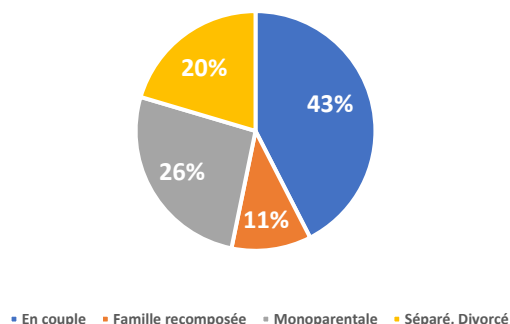
- Les mesures en milieu ouvert restent majoritaires.
- Le placement dans une structure d'hébergement ou en famille d'accueil sont plus fréquents avec 34% contre 28% l'année dernière
- Le placement à domicile est également plus fréquent avec une augmentation de 3 points.
- La proportion de mesures AEMO baisse de 6 points.



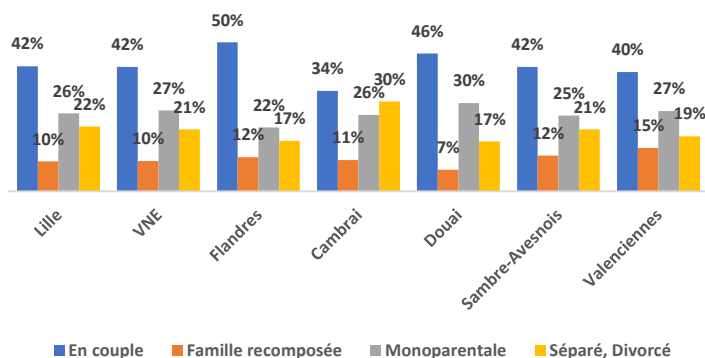
2.2 Les situations des familles des jeunes accompagnés

Les configurations familiales

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

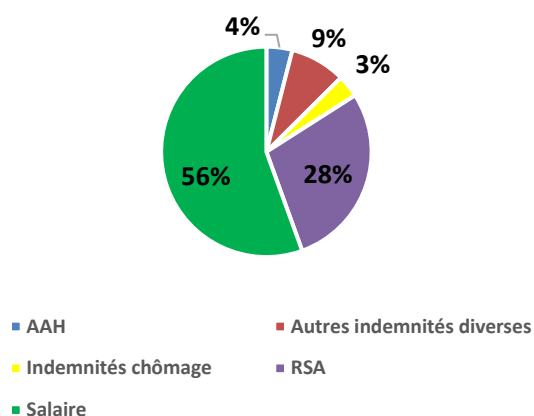


Selon l'INSEE, les deux tiers des familles ayant au moins un enfant mineurs sont des familles dites « classiques ». En Prévention Spécialisée, les configurations des familles des jeunes accompagnées peuvent être considérées « classiques » pour 43%.

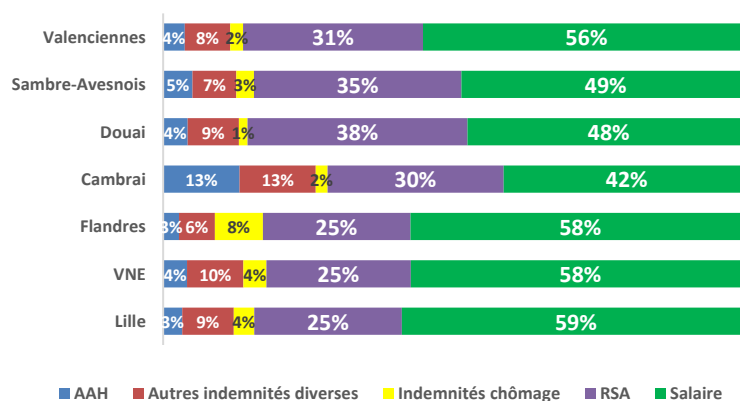
Sur les territoires de Valenciennes, les familles recomposées sont plus représentées que sur les autres territoires avec un taux de 15%. Les familles monoparentales sont quant à elles plus importantes sur les territoires de Douai avec un taux de 30%.

Les ressources financières des familles des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Selon l'INSEE, 12,5% des enfants n'ont aucun parent en emploi. En Prévention Spécialisée, 44% des jeunes accompagnés n'ont aucun parent en emploi et donc bénéficient le plus souvent d'indemnités diverses (chômage, AAH, Indemnités diverses et RSA).

On peut constater que sur certains territoires notamment dans le Sud du Département le taux des familles ne percevant pas de salaire est bien plus important et atteint un taux de plus de 50% (Cambrai, Douai et Sambre-Avesnois).

CHAPITRE 3 :

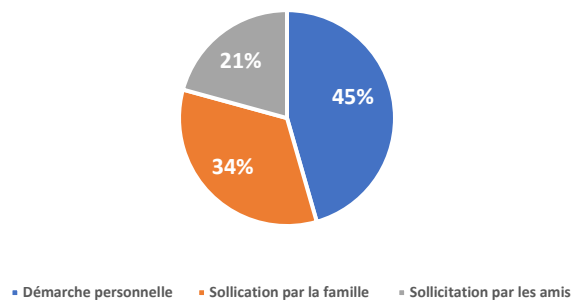
**La mise en œuvre
des
accompagnements individuels**

3.1 L'origine de la demande et la demande principale

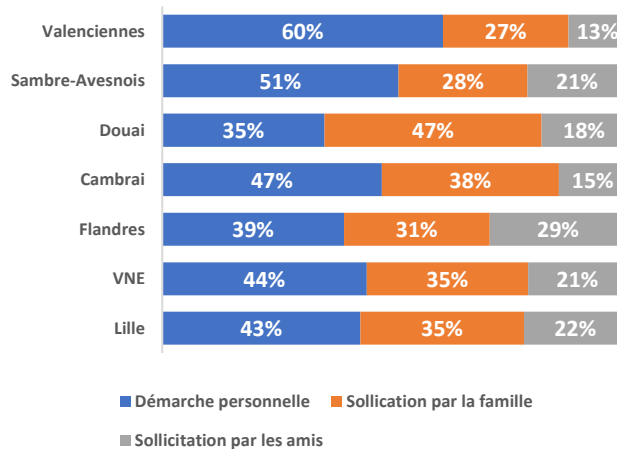
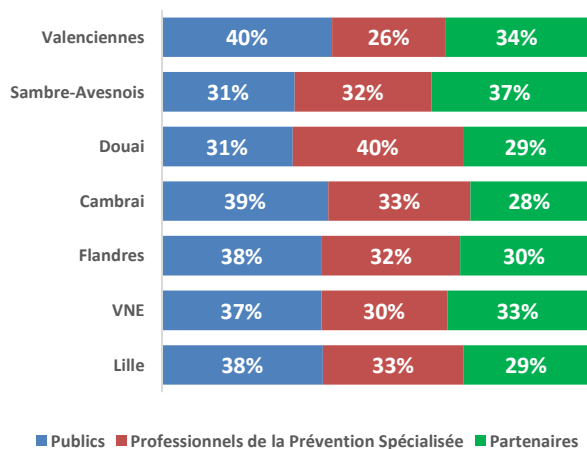
L'origine de la demande

Focus/ Les publics

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



A l'échelle départementale, l'origine de la demande est comme l'année dernière répartie de façon plutôt équilibrée.

- 36% de demandes émanent des publics (sollicitation par le jeune lui-même, sa famille, ses amis...).
- 32% des demandes émanent des partenaires.
- 32% des demandes sont effectuées lors des différentes actions menées par les professionnels (une action collective, une rencontre au sein d'un établissement scolaire où intervient un ALSES, durant le travail de rue...).

Ainsi, cela démontre un ancrage territorial fort des professionnels, une identité et des missions repérées par les publics et leurs familles ainsi qu'une légitimité vis-à-vis des jeunes accompagnés et des partenaires.

A l'échelle des différents territoires, hormis dans la Sambre-Avesnois, où les demandes proviennent majoritairement des partenaires (37%) et dans le Cambrésis où ce sont plutôt les professionnels de la Prévention Spécialisée qui sont à l'origine de l'accompagnement (40%), l'orientation par les publics est majoritaire.

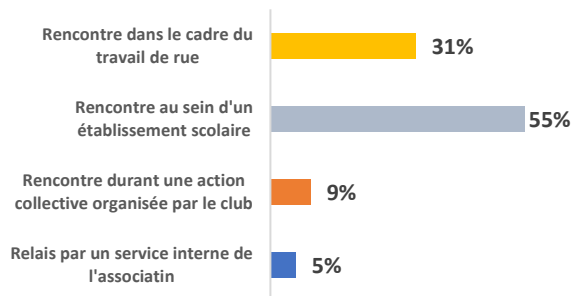
Dans le Douais, on observe une demande émanant de la famille (47%) bien plus importante que la démarche personnelle (35%).

Focus /Orientation par les professionnels de la Prévention Spécialisée

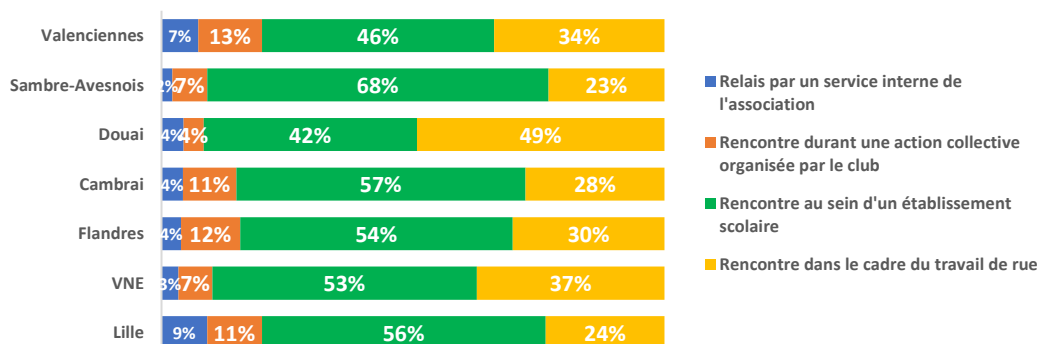
A l'échelle départementale

Plus d'un tiers des accompagnements trouvent leur origine dans le travail de rue.

Les rencontres au sein d'un établissement scolaire représentent 55% des orientations effectuées par les professionnels de la Prévention Spécialisée (49% en 2022). Cette forte proportion est liée à la présence des ALSES dans les collèges et parfois à celle de leurs collègues (notamment lors d'actions collectives).

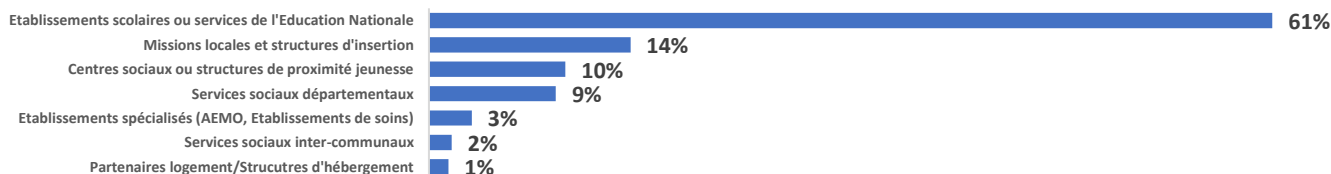


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



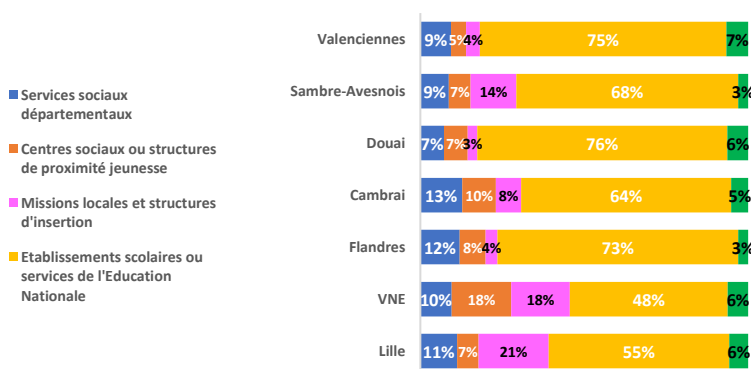
Pour l'ensemble des territoires, les rencontres au sein des établissements scolaires et le travail de rue restent les principales porte d'entrée avec le jeune.

Focus /Orientation par des partenaires



En ce qui concerne les orientations effectuées par les partenaires, comme l'année dernière les établissements scolaires ou services de l'éducation nationale sont majoritaires (61%).

Les orientations par les services sociaux départementaux ont augmenté d'un point par rapport à l'année dernière.



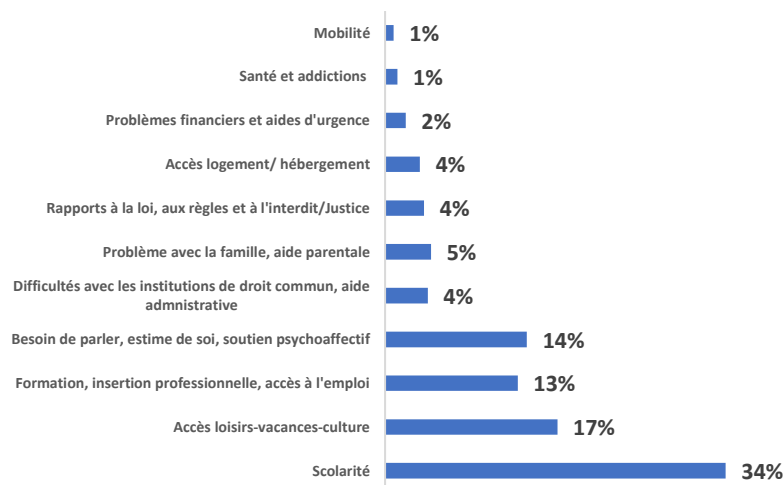
Le graphique ci-contre démontre également que le travail partenarial avec les établissements scolaires permet de proposer des accompagnements aux jeunes qui en ont besoin.

A noter :

- Les orientations par les missions locales et structures d'insertions représentent 21% des orientations par les partenaires sur les territoires de Lille et 18% sur les territoires du VNE.
- Les orientations effectuées par les centres sociaux ou les structures de proximité représentent 18% des orientations sur les territoires du VNE.

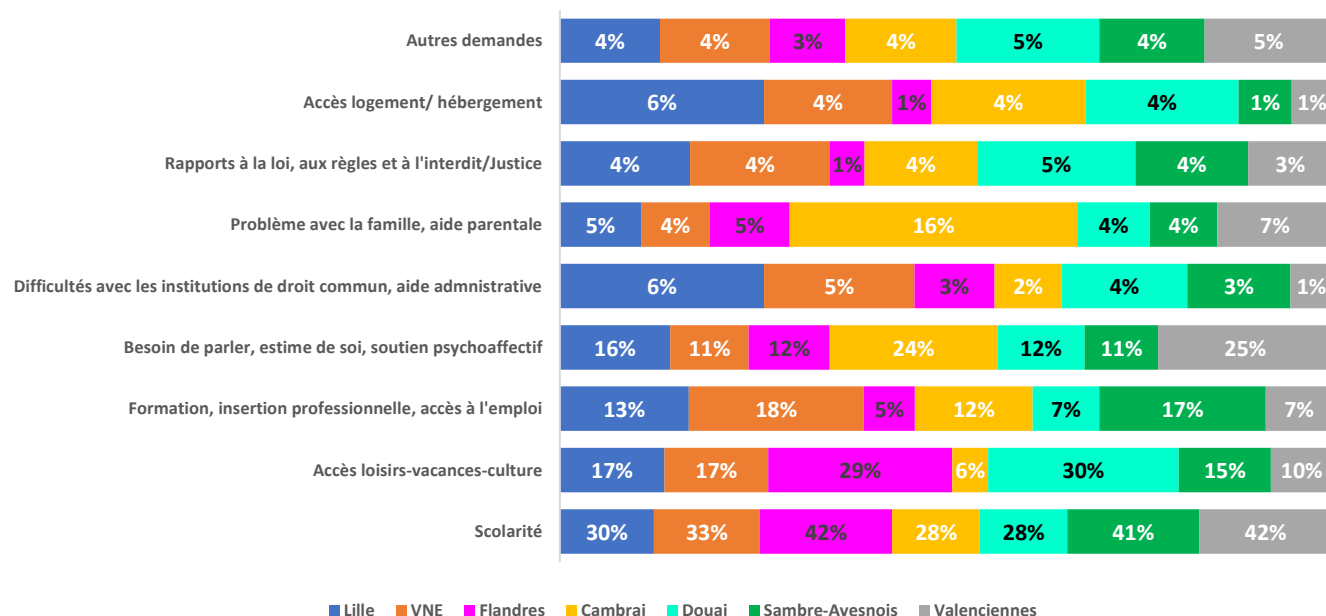
La demande principale

A l'échelle départementale



Les demandes liées à la scolarité restent prédominantes ce qui est à corrélérer avec les orientations effectuées par les établissements scolaires et la présence des ALSES dans les collèges.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

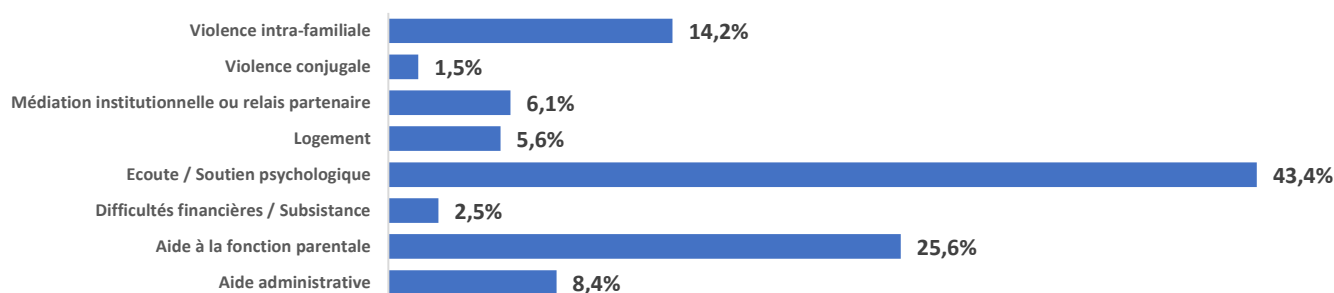


Principales demandes des jeunes accompagnés par territoire

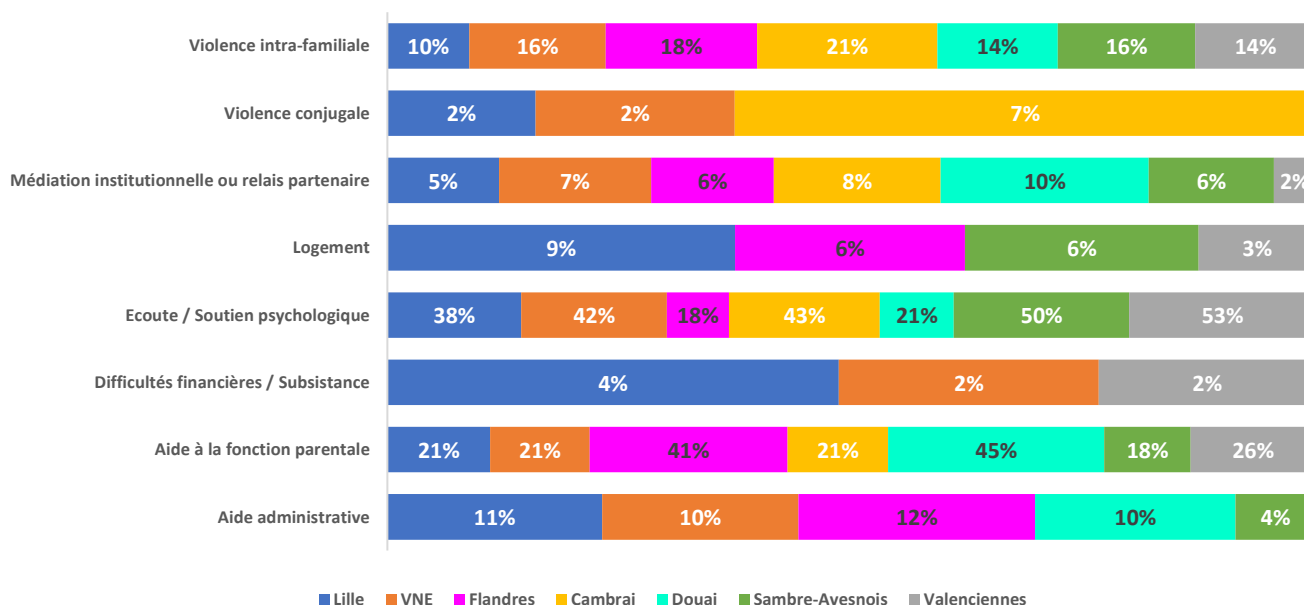
Les demandes liées à la scolarité sont majoritaires sur l'ensemble des territoires avec toutefois des taux plus importants sur les territoires des Flandres (42%), de Valenciennes (42%) et de la Sambre-Avesnois (41%).

Les demandes liées aux loisirs, aux vacances et à la culture sont plus importantes sur les territoires de Douai (30%), et des Flandres (29%).

Le besoin de parler, l'estime de soi et le soutien psycho-affectif sont repérés et considérés comme demande principale pour 25% des jeunes accompagnés sur les territoires de Valenciennes et pour 24% sur les territoires de Douai. **Cette demande est liée au mal être constaté chez les adolescents.**



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



Lorsque la demande principale repérée et/ou évoquée concerne les problèmes avec la famille/l'aide parentale, il s'agit bien souvent, en premier lieu d'un besoin d'écoute et de soutien psychologique (43,4%). En effet, les manques de dispositifs adaptés à l'accompagnement du mal-être psychique des familles des jeunes accompagnés génèrent des attentes plus importantes envers les professionnels de la Prévention Spécialisée.

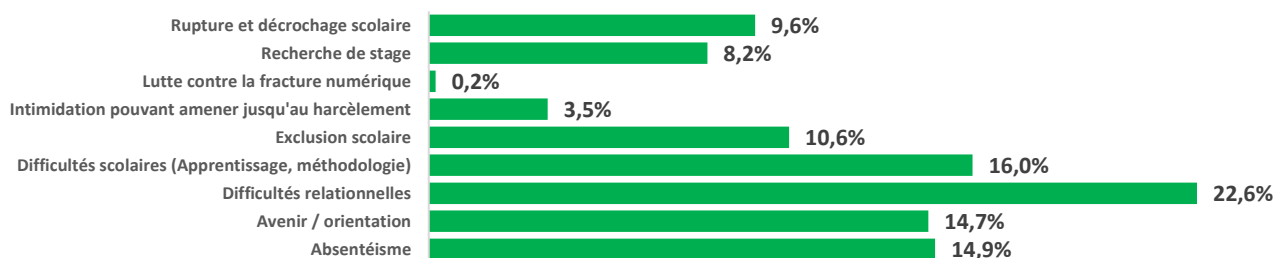
Les professionnels sont amenés à proposer une aide à la fonction parentale (25,6%) et peuvent être amené à accompagner des jeunes avec des familles démunies avec des problèmes de violence, de logement, des situations financières compliquées....

A l'échelle des territoires :

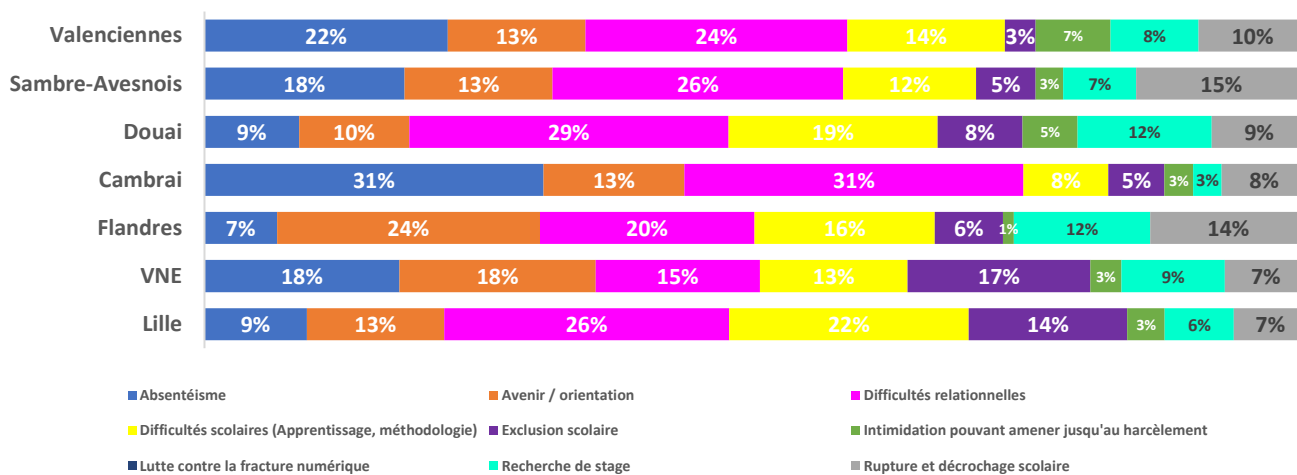
- La demande d'écoute et de soutien psychologique est représentée de façon majoritaire sur l'ensemble des territoires hormis sur les territoires des Flandres et de Douai, qui sont confrontés plutôt à des demandes d'aide à la fonction parentale.

A noter que les demandes portant sur des besoins d'aide administrative, des problèmes de logement et de subsistance ne font pas parties des attentes principales sur tous les territoires. Cela n'empêchera pas de les retrouver dans les objectifs travaillés.

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



Lorsque les demandes concernent des problèmes liés à la scolarité, des éclairages sont apportés par les professionnels car ils sont divers et variés.

A l'échelle départementale, la proportion de demandes liées à des difficultés scolaires est de 16% , elle était majoritaire l'année dernière avec une proportion de 20%. La présence des ALSES permet de répondre aux demandes et la baisse constatée montre toute l'efficacité du dispositif.

En 2023, les demandes liées à des difficultés relationnelles sont majoritaires avec une proportion de 22,6% (+4,6 points).

A L'échelle des territoires, lorsque nous regroupons certains indicateurs nous pouvons retenir les points suivants :

- La proportion des demandes liées à des difficultés relationnelles et à de l'intimidation pouvant aller jusqu'au harcèlement est de 26,1% à l'échelle départementale. Sur les territoires des Flandres et du VNE , ces demandes sont moins représentées que sur les autres territoires.
- La proportion de demandes liées à l'absentéisme, la rupture et le décrochage scolaire est de 24,5% à l'échelle départementale. Elle est bien supérieure sur les territoires de Cambrai (39%) , Sambre-Avesnois (33%) et Valenciennes (30%)
- La proportion des demandes liées à la recherche de stage et à l'orientation est de 22,9% à l'échelle départementale. Elle est bien supérieure sur les territoires des Flandres (36%) et du VNE (27%).

NB : Comme l'année dernière, les demandes concernant les exclusions scolaires sont fortement représentées sur les territoires du VNE (17%) et les territoires de Lille (14%).

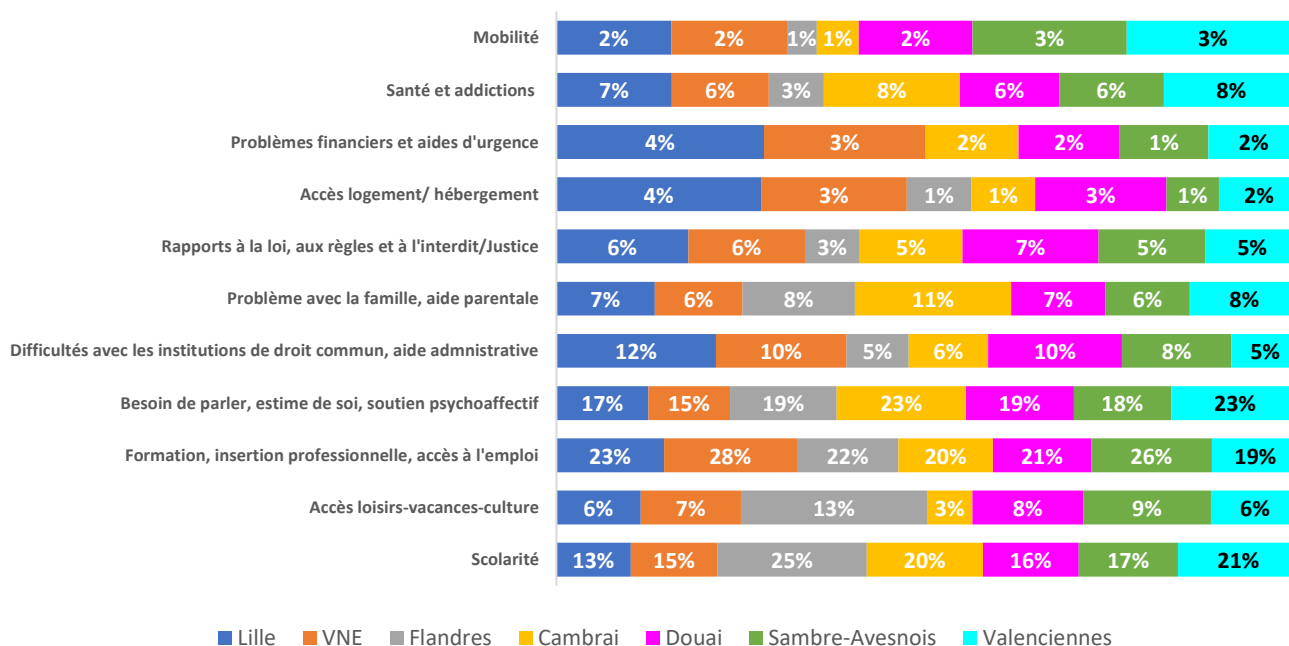
Les objectifs travaillés avec les jeunes

A l'échelle départementale



A l'échelle départementale, le taux le plus important concerne la formation, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi. Ces objectifs sont importants pour l'avenir des jeunes accompagnés et peuvent être travaillés dès la dernière année du collège. D'ailleurs à l'échelle des différents territoires, on remarque des taux plutôt équivalents.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



A l'échelle des territoires, les objectifs travaillés majoritairement sont les mêmes qu'à l'échelle départementale même si le classement diffère un peu.

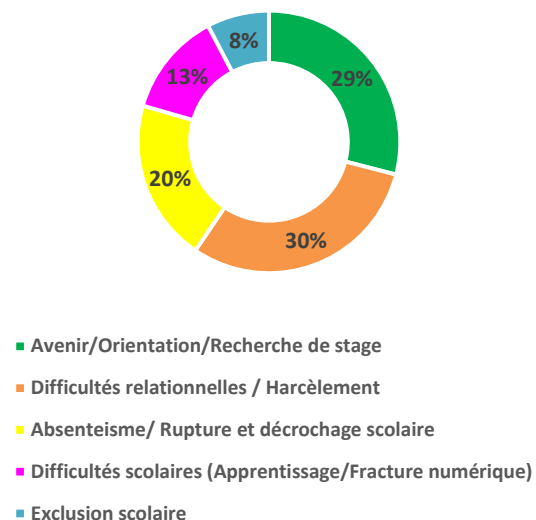
Sur les territoires de Valenciennes et de Cambrai, les demandes liées au besoin de parler et au soutien psychoaffectif prennent légèrement le dessus sur la scolarité et la formation/insertion professionnelle/accès à l'emploi, à l'inverse des territoires des Flandres.

Focus sur les problèmes liés à la scolarité (objectifs travaillés)

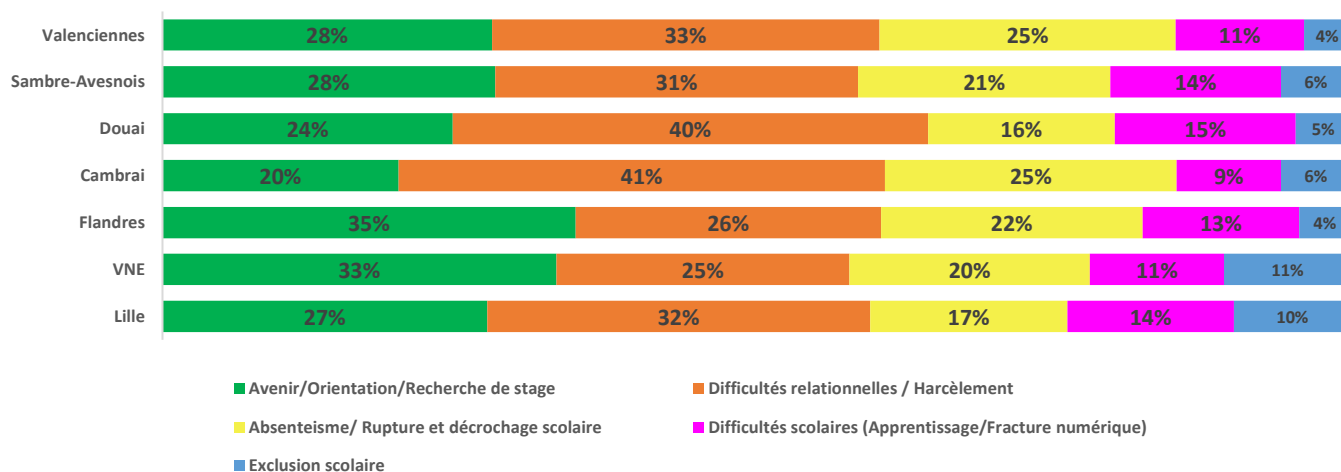
A l'échelle départementale

- La proportion des objectifs travaillés liés à des difficultés relationnelles / harcèlement est de 30%. Cette donnée est à corréler avec le fait que ce soit l'une des premières demandes quand celle-ci concerne la scolarité (Cf : P.34).
- L'avenir, l'orientation et la recherche de stage arrive en deuxième position, avec un taux aussi importante que les difficultés relationnelles (29%).

Ces indicateurs montrent toute l'étendue des sujets travaillés par les professionnels lorsque l'on parle de scolarité.



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

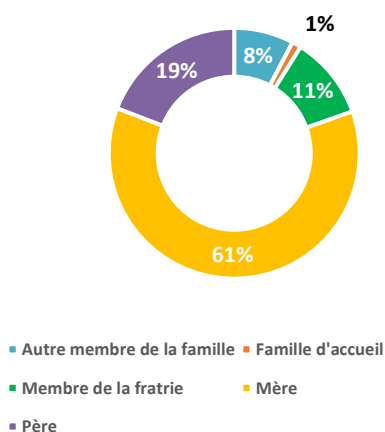


A l'échelle des différents territoires ,

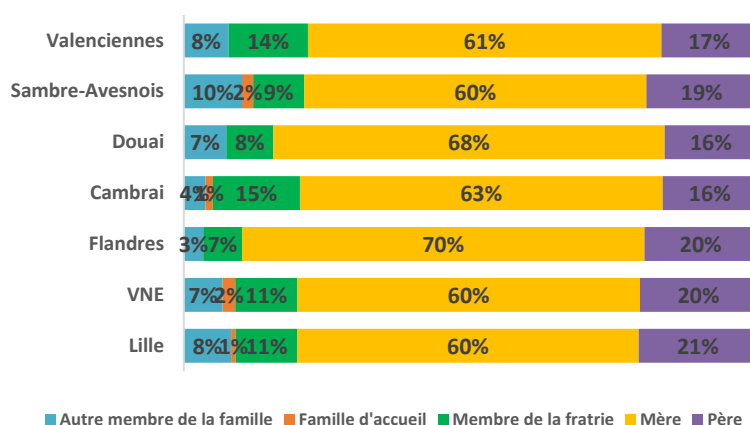
- Sur les territoires des Flandres et du VNE, les objectifs travaillés portent davantage sur des problèmes liés à l'avenir, l'orientation et la recherche de stage (35% pour les Flandres et 33% pour le VNE).
- Les objectifs travaillés liés à des difficultés relationnelles / harcèlement sont majoritaires sur 5 territoires avec des taux beaucoup plus élevés que la donnée départementale sur les territoires de Cambrai (41%) et de Douai (40%).
- Les objectifs sont davantage liés à des problèmes d'absentéisme et à l'avenir, l'orientation et la recherche de stage seulement sur les territoires de Cambrai (25%).

Les objectifs travaillés avec les familles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

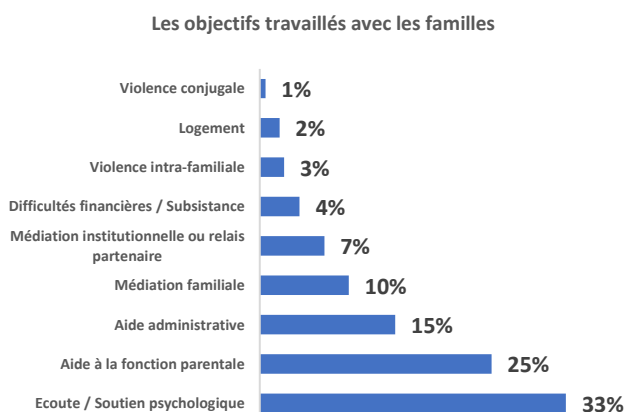


Comme l'année dernière, dans l'organisation familiale, c'est la mère qui occupe une place prédominante sur l'ensemble des territoires ce qui signifie que le père reste globalement l'interlocuteur secondaire.

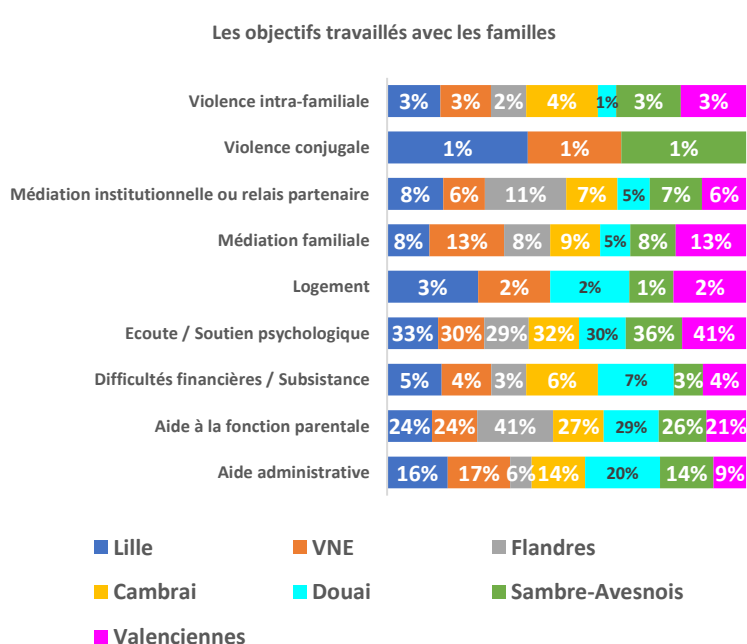
A noter :

- Le travail avec les membres de la fratrie est plus important qu'à l'échelle départementale sur les territoires de Cambrai (+ 4 points) et de Valenciennes (+ 3 points).
- Le travail avec les autres membres de la famille est plus important qu'à l'échelle départementale sur les territoires de la Sambre-Avesnois (+2 points).

A l'échelle départementale

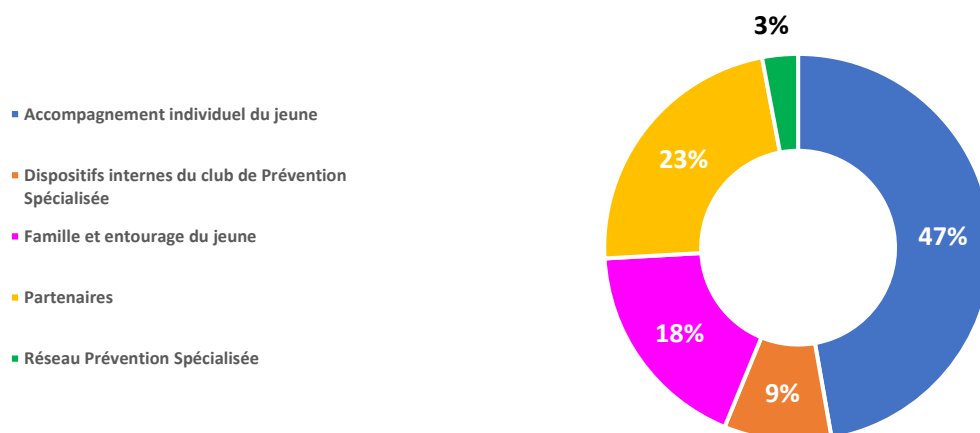


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

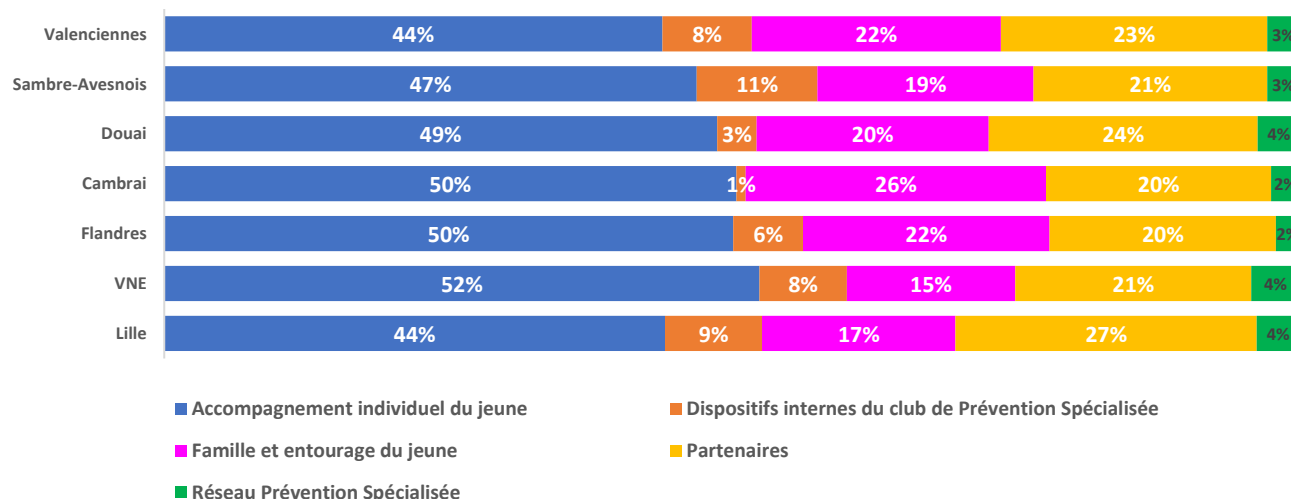


Les modalités mobilisées durant les séquences d'accompagnements

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



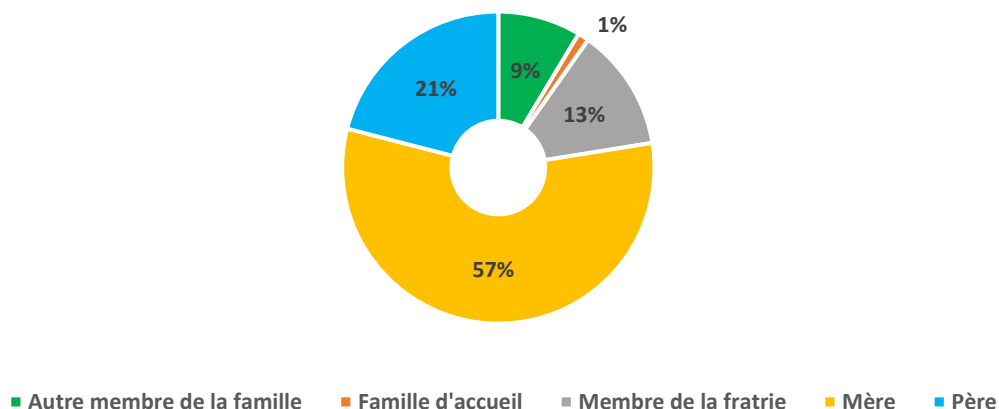
Lors d'un accompagnement socioéducatif, plusieurs scénarios peuvent exister :

- Des temps d'accompagnement où l'éducateur est en relation individuelle avec le jeune (catégorie : accompagnement individuel du jeune).
- Des temps d'accompagnement où le jeune est présent ainsi qu'un/des partenaire(s) et/ou un/des membres de la famille.
- Des temps d'accompagnement où l'éducateur est en relation avec un/des partenaire(s) ou un/des membres de la famille mais sans la présence du jeune.

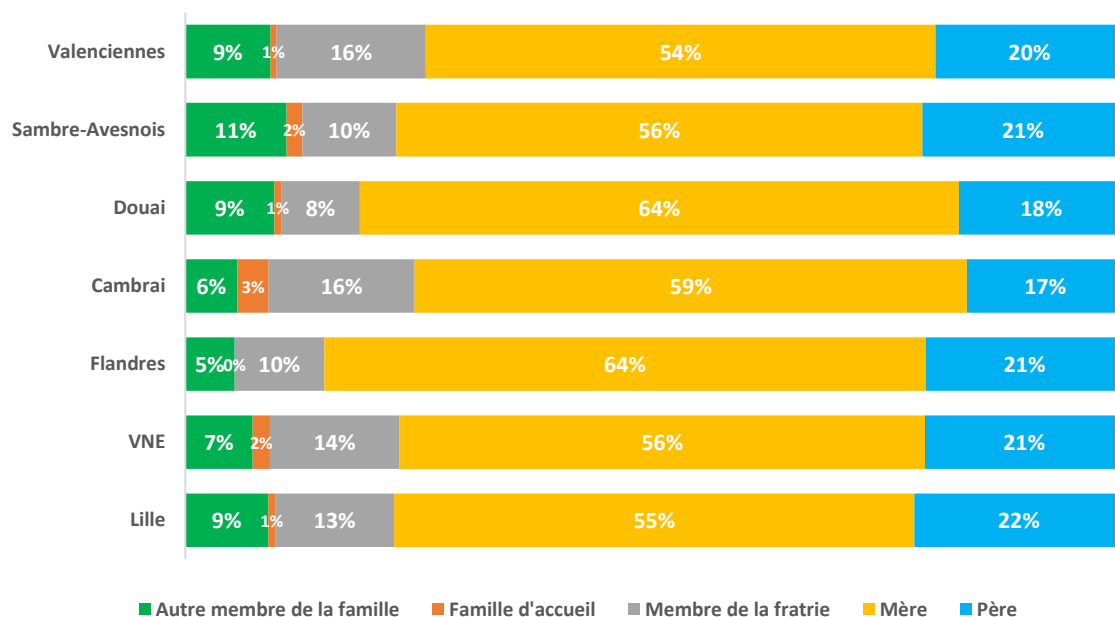
Les dispositifs internes aux structures de Prévention Spécialisée peuvent être par exemple l'accueil des jeunes en rupture scolaire ou exclus temporairement du collège (S.A.C.E.), les psychologues de rue etc...

Focus sur la mobilisation des familles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



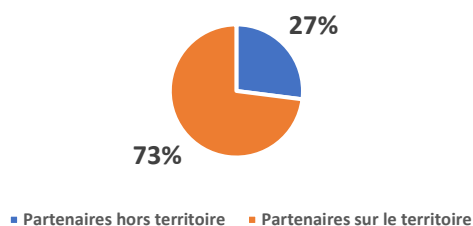
La proportion « membre de la fratrie » est supérieure à la donnée départementale sur les territoires de Cambrai et de Valenciennes (+3 points) ainsi que sur les territoires du VNE (2 points). La proportion « Père » est inférieure à la donnée départementale sur les territoires de Cambrai (-4 points) et sur les territoires de Douai (-3 points).

Focus sur la mobilisation des partenaires :

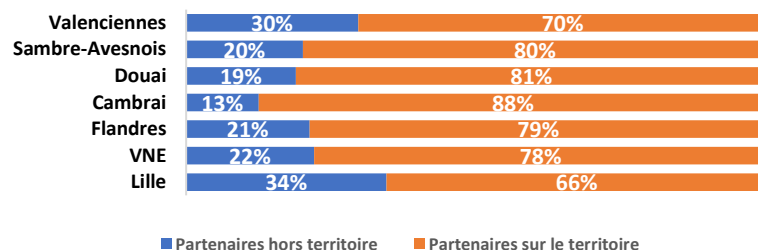


Répartition de la mobilisation des partenaires sur et hors territoires

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



En fonction de la plus ou moins grande présence de partenaires sur les territoires, des différences peuvent exister

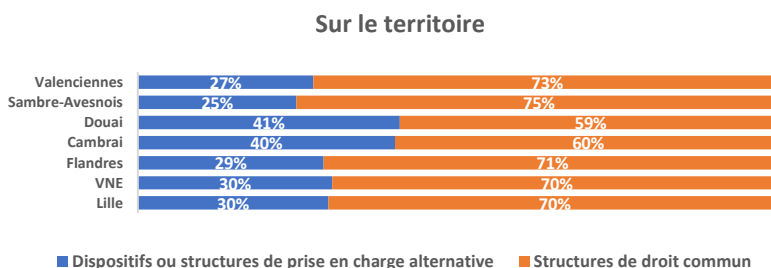


Répartition de la mobilisation des partenaires entre les structures de droit commun et les dispositifs de « prise en charge alternative » sur les territoires

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



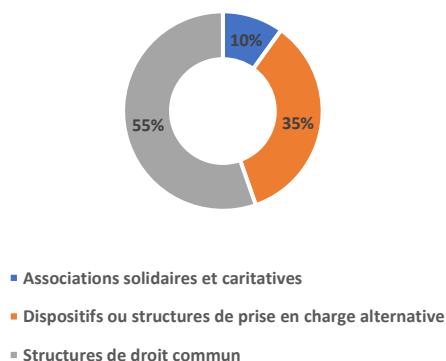
Sur les territoires de Valenciennes, de la Sambre-Avesnois et des Flandres, la proportion de mobilisation des structures de droit commun est supérieure que celle à l'échelle départementale.

Comme l'année dernière, les dispositifs ou structures de prise en charge alternative sont mobilisés davantage sur les territoires de Douai et de Cambrai (ce qui peut être lié à des services internes aux associations de Prévention Spécialisée).

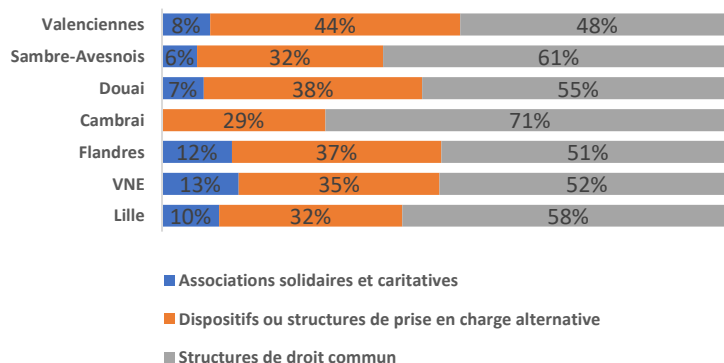


Répartition de la mobilisation des partenaires entre les structures de droit commun et les dispositifs de « prise en charge alternative » hors territoire

A l'échelle départementale



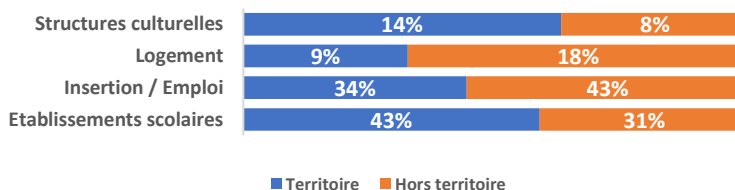
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire





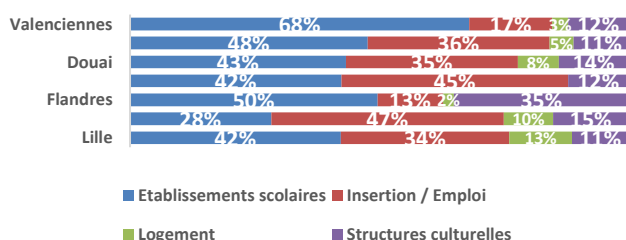
Répartition de la mobilisation des partenaires « droit commun » sur et hors territoire

A l'échelle départementale

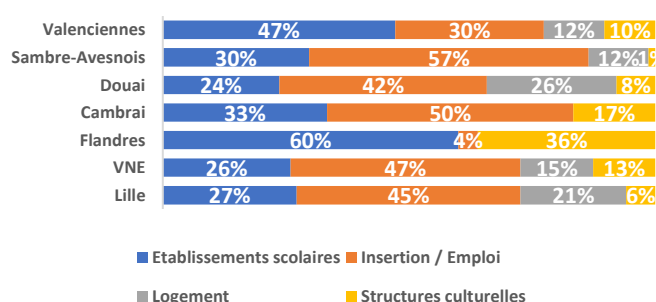


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Sur le territoire

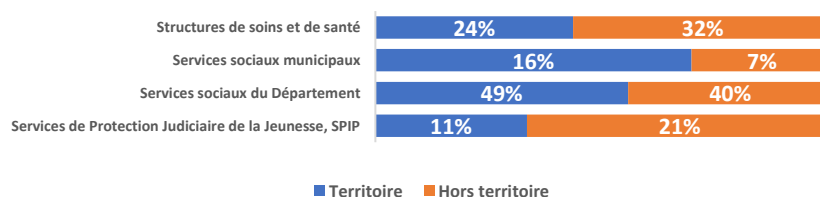


Hors territoire



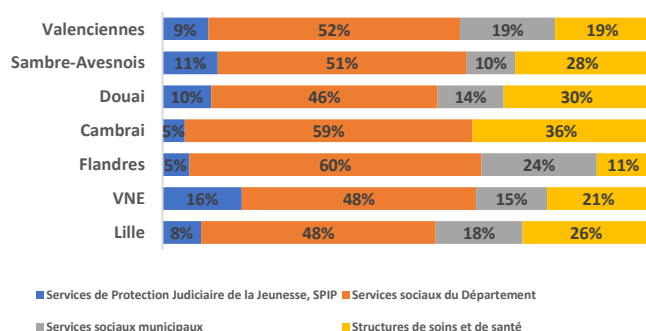
Répartition de la mobilisation des partenaires « prise en charge alternative » sur et hors territoire

A l'échelle départementale

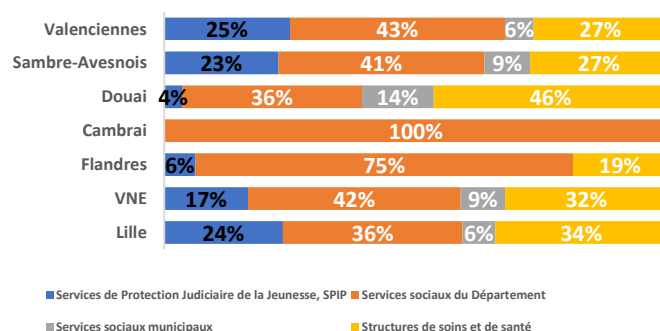


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Sur le territoire



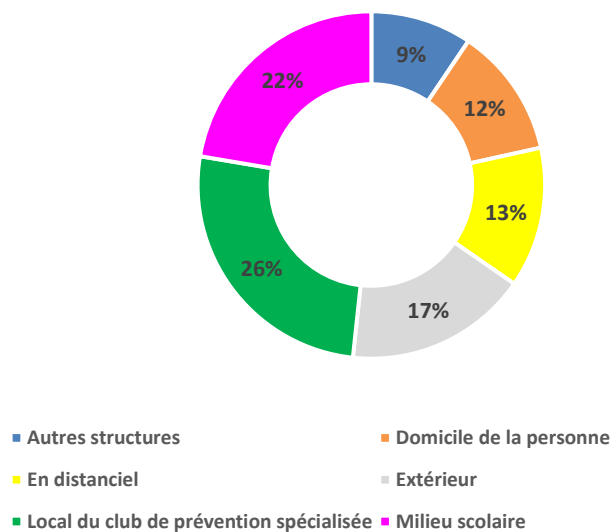
Hors territoire



La mobilisation des partenaires dans l'accompagnement socioéducatif individuel dépend des objectifs à travailler avec les jeunes, des projets collectifs mis en place par les professionnels et de l'existence de partenaire sur les territoires. (exemple : la mobilisation des structures culturelles sur les territoires des Flandres est plus importante que sur les autres territoires car elle est corrélée à leur implication dans le projet « Arts Culture et Protection de l'Enfance »).

Lieu de mise en œuvre des accompagnements individuels

A l'échelle départementale

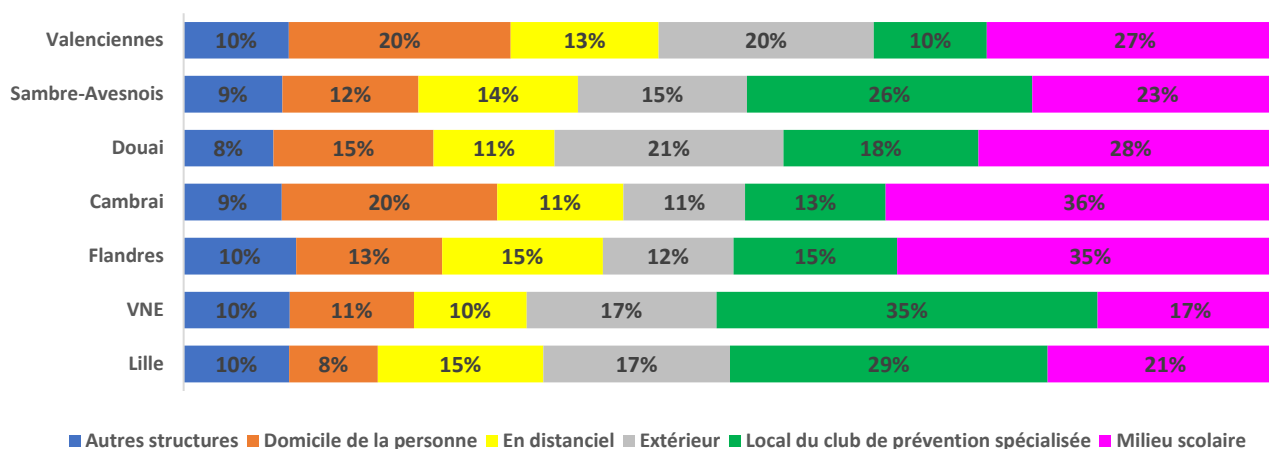


Il est nécessaire de rappeler que la question de l'accueil au local continue de faire débat en Prévention Spécialisée. Des arguments existent pour chacune de ces options et donc les différences sur les territoires peuvent être significatives. Reste que les deux modalités restent complémentaires.

A l'échelle départementale, les accompagnements individuels sont menés majoritairement au local du club de Prévention Spécialisée (26%) et en milieu scolaire (22%).

De plus, ces multiples lieux de mise en œuvre des accompagnements individuels démontrent l'adaptation des équipes aux réalités territoriales et la mobilité des jeunes. (Milieu rural/milieu urbain)

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



- Sur les territoires de Valenciennes, de Douai, de Cambrai et des Flandres, les accompagnements individuels sont menés de façon majoritaire en milieu scolaire.
- Les accompagnements menés au domicile de la personne sont plus conséquents sur les territoires de Valenciennes et de Cambrai.
- La proportion des accompagnements menés au local du club de Prévention Spécialisée est de 10% sur les territoires de Valenciennes.

CHAPITRE 4 :

Les actions collectives

Les actions collectives regroupent deux modalités :

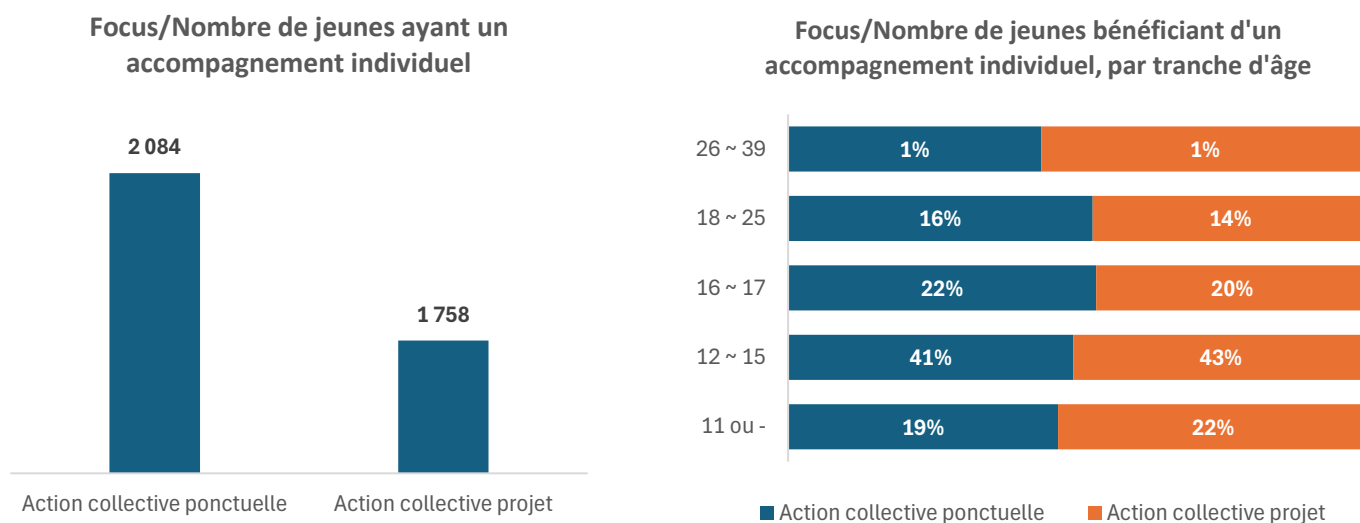
- Les actions collectives ponctuelles qui représentent une modalité souple permettant une accroche éducative avec des jeunes.
- Les actions collectives intégrées à un projet ou un dispositif permettant de travailler la dimension collective, et de développer des dynamiques sociales sur les territoires.



Au total, 20 651 participations de jeunes aux actions collectives

Bien que ce chiffre soit en baisse comparé à l'année dernière, le nombre de jeunes participants à des actions collectives a augmenté.

Focus /jeunes ayant un accompagnement individuel et participant à des actions collectives



Par rapport à l'année dernière des augmentations significatives sont à noter concernant le nombre de jeunes accompagnés individuellement qui participent aux actions collectives.

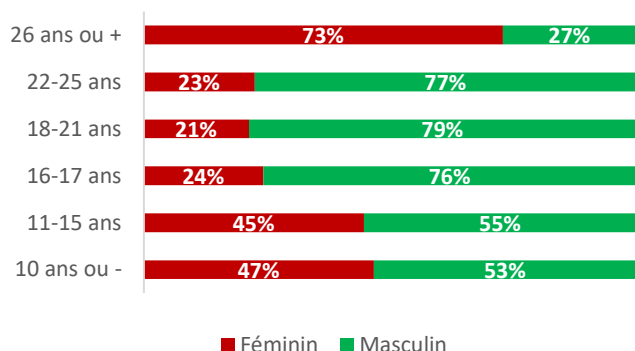
- Actions collectives ponctuelles : **229 jeunes supplémentaires (1855 jeunes en 2022)**
- Actions collectives inscrites dans un dispositif et/ou projet : **500 jeunes supplémentaires (1258 jeunes en 2022).**

Concernant les actions collectives ponctuelles, on observe que 19% des jeunes accompagnés qui participent ont moins de 11 ans contre 22% pour les actions collectives inscrites à un projet.

Comme l'année dernière, les 12-15 ans restent la tranche d'âge la plus représentée dans la participation aux actions collectives.

Focus /Autres publics participant à des actions collectives (10 070 participations)

A l'échelle départementale,

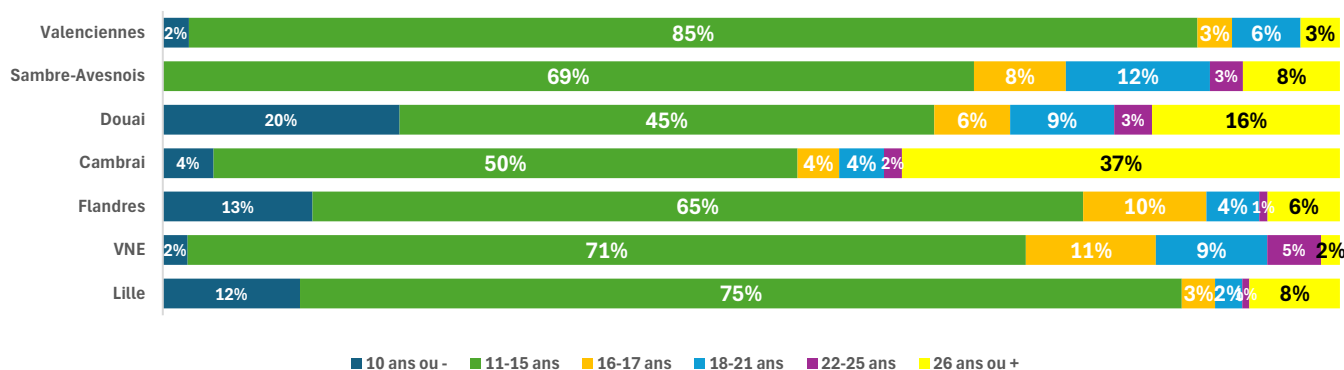


Ce graphique montre la mobilisation et la participation des jeunes non accompagnés et des familles aux actions collectives mises en place. Le public de plus de 26 ans est majoritairement féminin, ce qui peut correspondre à des mères de famille.

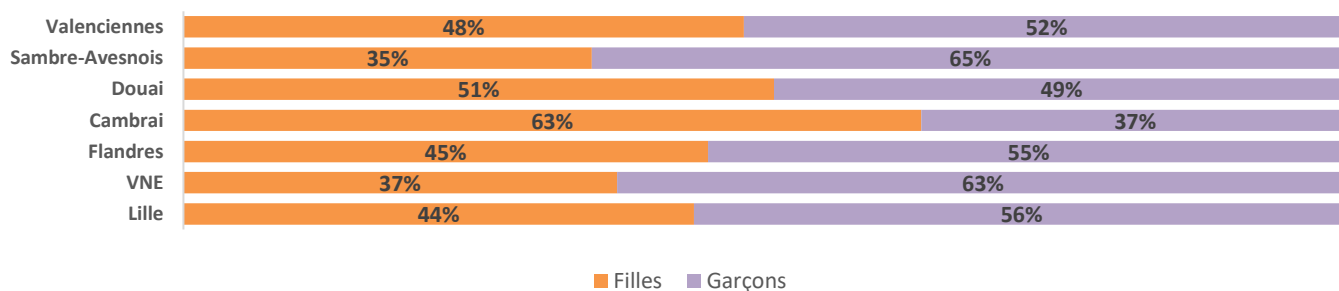
Jusqu'à 15 ans, les filles sont bien représentées dans les actions collectives. Au-delà de cette tranche d'âge, elles sont moins nombreuses.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Age/ Autres participations (jeunes-familles)



Genre / Autres participations (jeunes-familles)



Sur les territoires de Valenciennes, les actions collectives mises en place sont occupées de façon très majoritaire par les 12-15 ans (85%). **(Graphique 1)**

Sur les territoires de Douai, 20% des participants non accompagnés ont moins de 10 ans, bien plus élevé que sur les autres territoires. **(Graphique 1)**

Sur les territoires de Cambrai, les plus âgés (26 ans et +) sont représentés de façon très importante, ce qui laisse paraître une participation des familles (notamment les mamans), fréquente **(Graphique 1)**. D'ailleurs cette donnée peut être corrélée avec le taux de participation des filles plus importante sur ces territoires (63%). **(Graphique 2)**

Les filles sont moins présentes sur l'espace public, cependant elles s'investissent dans les actions collectives.

4.1 Les actions collectives ponctuelles

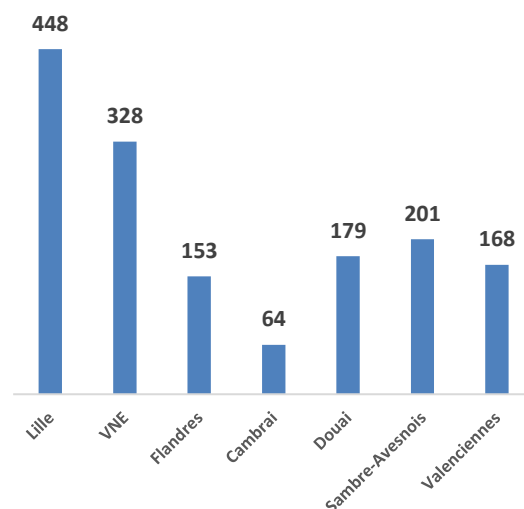
A l'échelle départementale

1541 actions collectives ponctuelles se sont déroulées en 2023 (+207 par rapport à 2022). Le nombre d'actions collectives organisées est très variable d'une association à une autre. Il est nécessaire de prendre en considération :

- Le type de support mobilisé pour l'accompagnement socio-éducatif (sorties, visites de sites, cinéma, théâtre, initiation à des sports, randonnée, participation à des initiatives de quartiers, jeux de société etc...)
- Les ressources financières et humaines de chacune des associations
- Les accès plus ou moins faciles à des salles et aux offres de loisirs-culturelles-sportives sur les territoires.

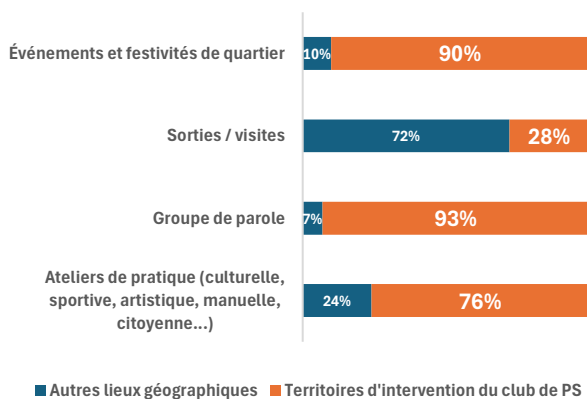
Les actions collectives peuvent être dupliquées sur différents quartiers/ secteurs ou au contraire rassembler plusieurs jeunes de différents secteurs/quartiers.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

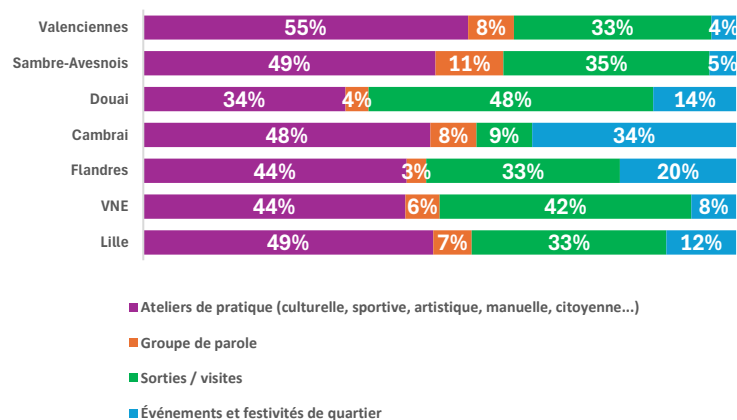


Type d'actions collectives ponctuelles et lieu de déroulement

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



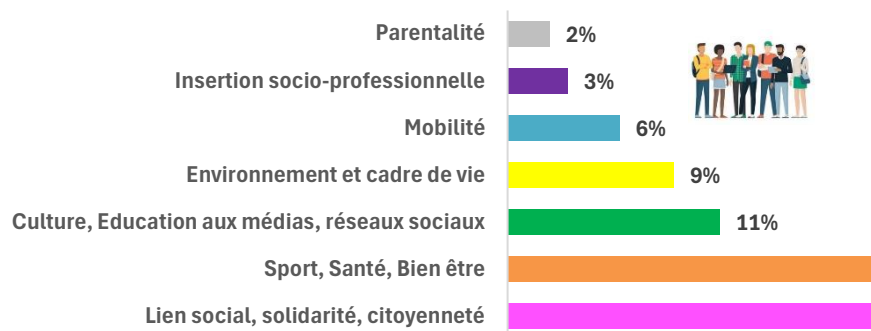
L'année dernière, les actions collectives mises en place sur les territoires étaient soit majoritairement des ateliers de pratique, soit des sorties et visites. Cette année les ateliers de pratique sont majoritaires, excepté sur les territoires de Douai dont les sorties et visites représentent 48% des actions collectives ponctuelles.

On note également une proportion importante de participation à des événements et festivités de quartiers sur les territoires de Cambrai (34%).

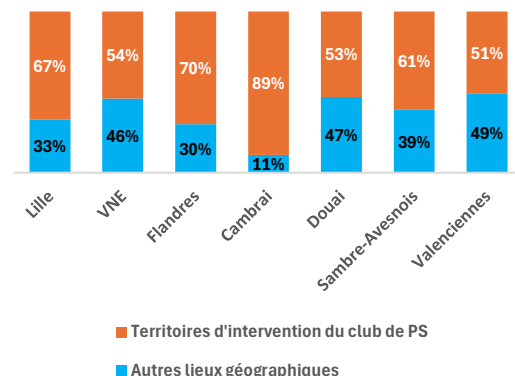
Les actions collectives sont majoritairement organisées sur les territoires d'intervention des clubs de Prévention Spécialisée. Les actions organisées en dehors des territoires d'intervention sont à corréliser avec les sorties et visites effectuées avec les jeunes accompagnés.

Les thématiques des actions collectives ponctuelles

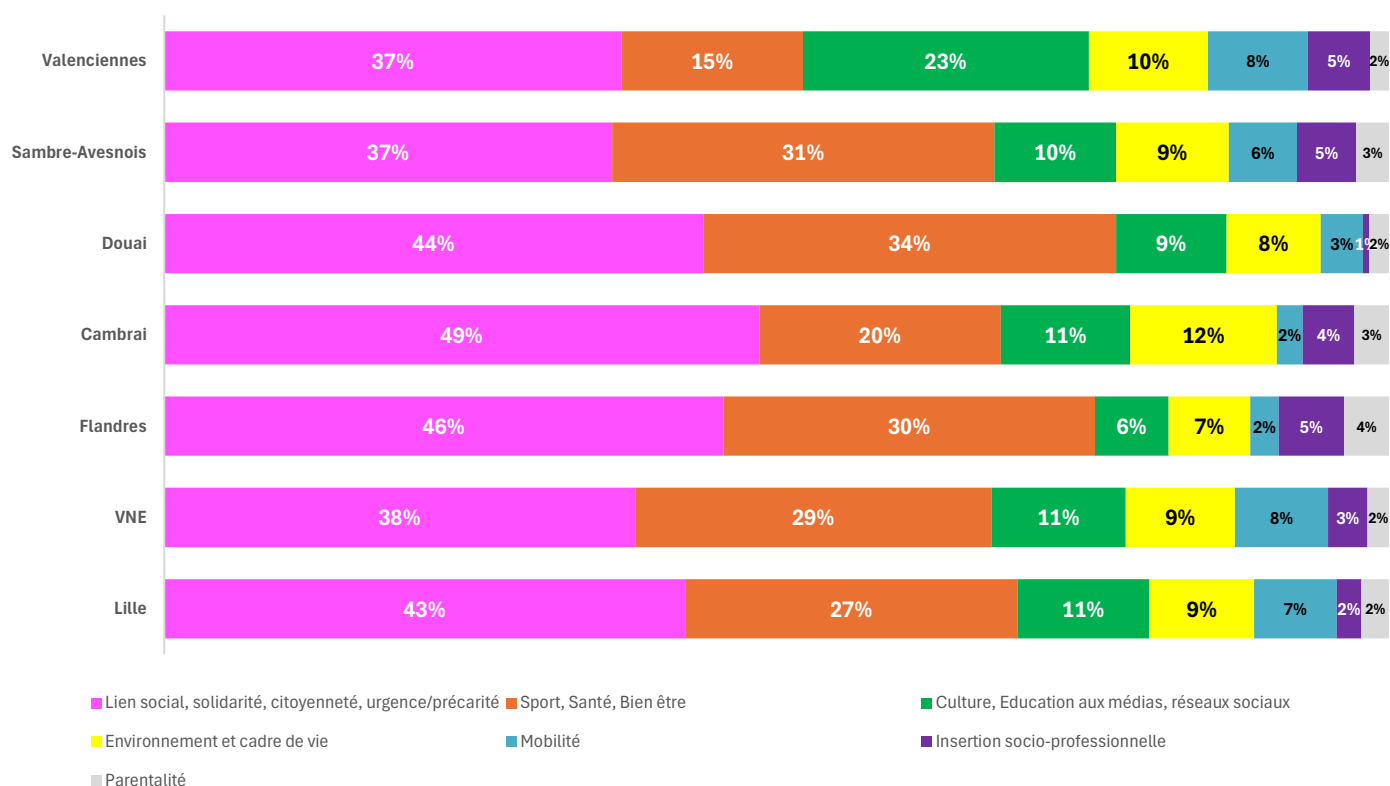
A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



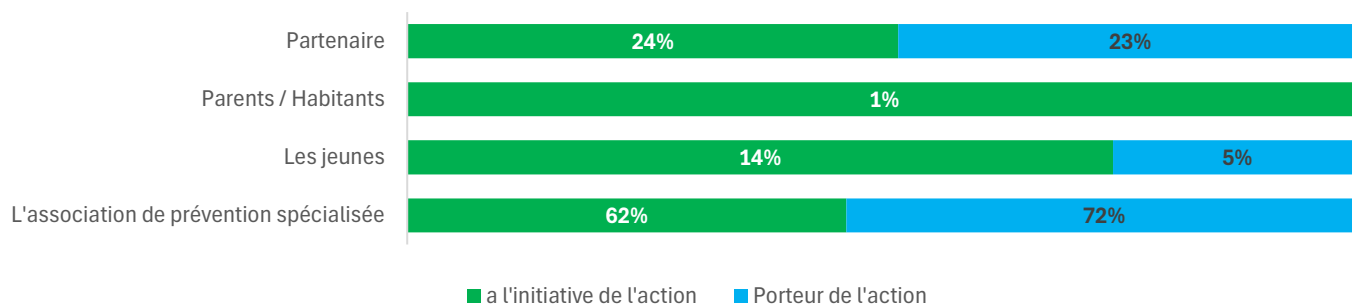
Sur l'ensemble des territoires les actions collectives avec pour thématique « le lien social, la solidarité, la citoyenneté etc... » sont majoritaires.

Les actions collectives avec pour thématique « le sport, la santé et le bien-être » sont également nombreuses sur l'ensemble des territoires.

Les actions collectives en lien avec la culture, l'éducation aux médias et les réseaux sociaux représentent 23% des actions collectives ponctuelles réalisées sur les territoires de Valenciennes.

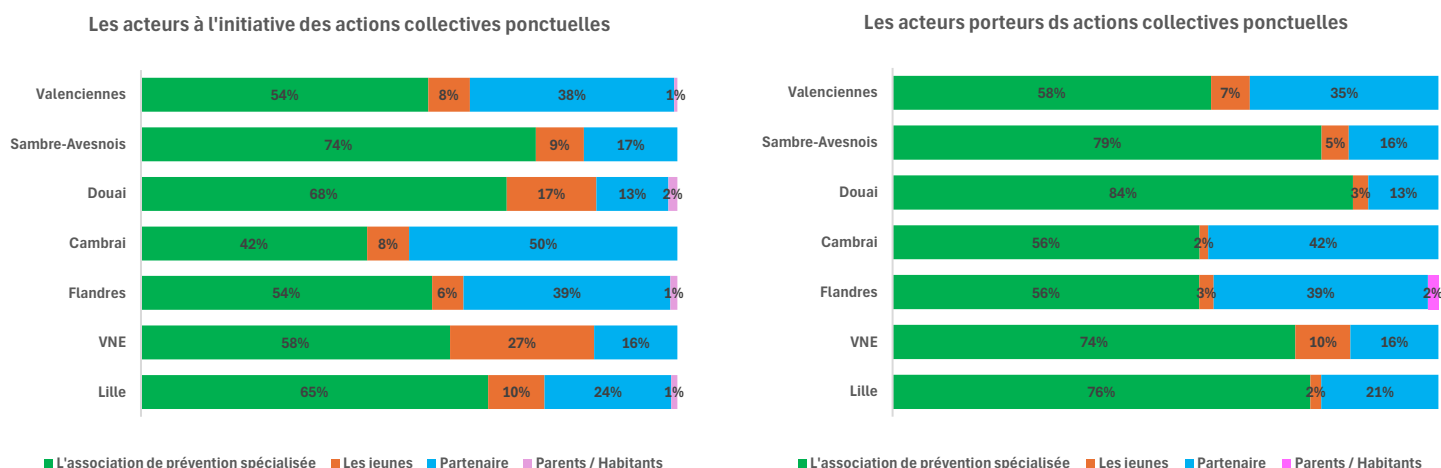
Les acteurs à l'initiative et porteurs des actions collectives ponctuelles

A l'échelle départementale



Les associations de Prévention Spécialisée sont à l'initiative de 62% des actions collectives ponctuelles (+ 3 points par rapport à 2021) et portent 72% des actions collectives ponctuelles.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



A l'échelle des territoires,

En ce qui concerne les acteurs à l'initiative des actions ponctuelles (Graphique 1) :

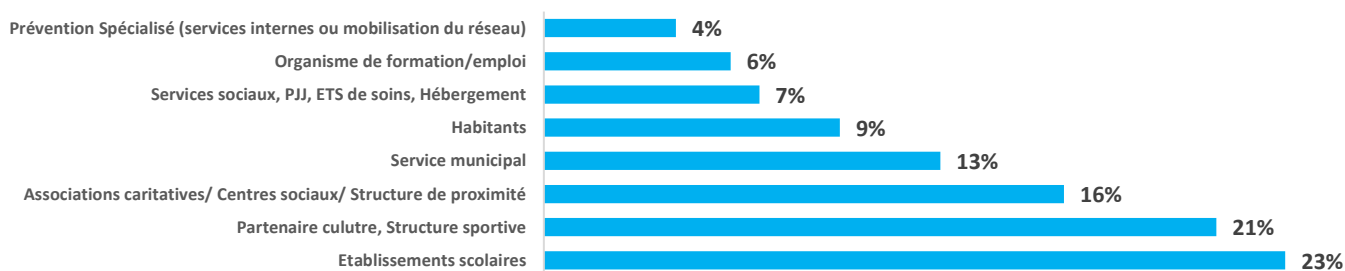
- Les actions collectives initiées par les partenaires ont une proportion supérieure à la donnée départementale pour les territoires de Cambrai (54%) et de Valenciennes (38%).
- Les actions collectives initiées par les jeunes ont une proportion supérieure à la donnée départementale sur les territoires du VNE (27%) et de Douai (17%) ce qui valorise la démarche de co-construction.

En ce qui concerne les acteurs porteurs des actions ponctuelles (Graphique 2) :

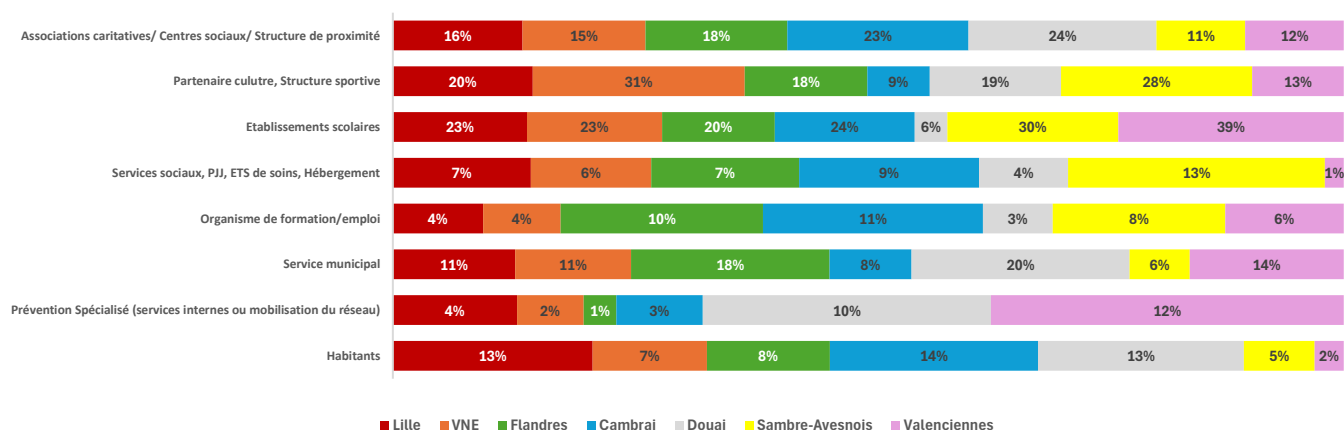
- Les associations de Prévention Spécialisée sont porteurs de la majorité des actions ponctuelles sur l'ensemble des territoires.
- La proportion d'actions ponctuelles portées par les partenaires est plus significative sur les territoires de Cambrai, des Flandres et de Valenciennes.

Les partenaires aux actions collectives ponctuelles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



De façon plus ou moins importante, en fonction de différents facteurs, une multitude d'acteurs sont susceptibles de participer aux actions collectives.

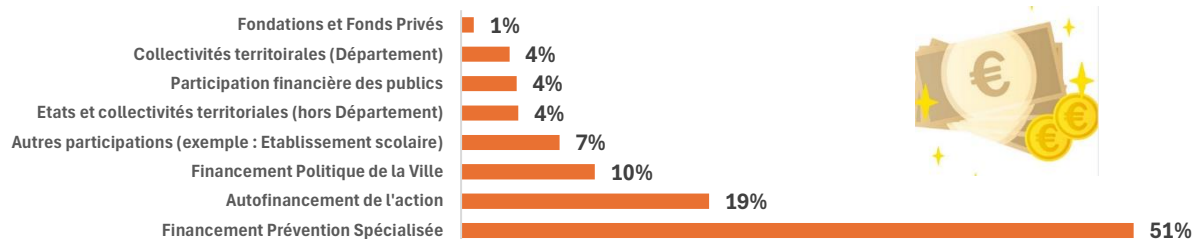
Ce que l'on peut retenir :

Les établissements scolaires sont davantage mobilisés sur l'ensemble des territoires avec des taux plus élevés sur les territoires de Valenciennes (39%) et de la Sambre-Avesnois (30%) excepté sur les territoires de Douai (6%).

Les associations caritatives, centres sociaux et les structures de proximité sont davantage mobilisées sur les territoires de Douai.

Sur les territoires de la Sambre Avesnois et du VNE, les acteurs de la culture et du sport sont plus fortement mobilisés (28% et 31%).

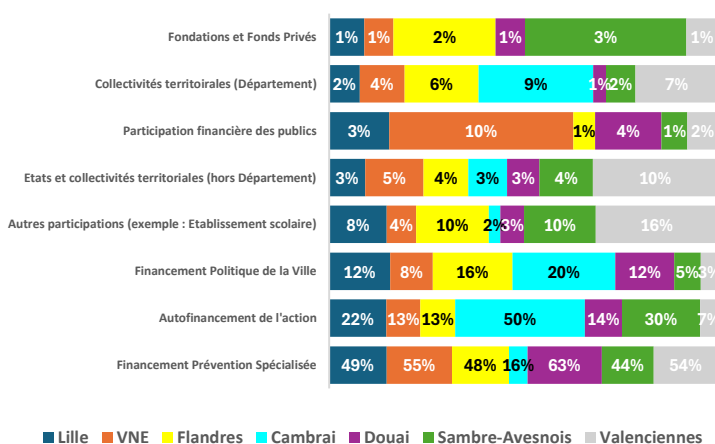
Les modes de financement des actions collectives ponctuelles



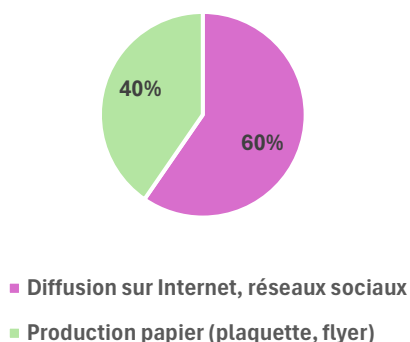
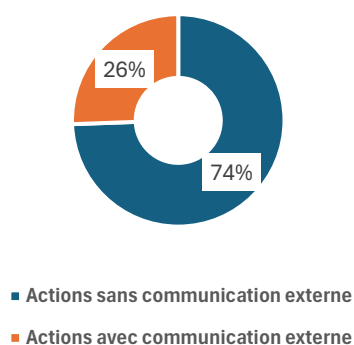
Les actions collectives ponctuelles sont majoritairement financées par la Prévention Spécialisée sur l'ensemble des territoires excepté sur les territoires de Cambrai (16%)

La part des autofinancements est relativement plus importante sur les territoires de Cambrai (50%) et sur la Sambre-Avesnois (30%) **ce qui montre l'engagement des jeunes à participer et à agir.**

La participation des publics est un mode de financement davantage utilisé sur les territoires du VNE (10%).



Les moyens de communication



Les actions collectives ponctuelles ont pour objectif l'accroche et /ou le maintien d'une relation éducative . Une souplesse est nécessaire dans la mise en œuvre car il s'agit souvent de saisir des opportunités éducatives. La communication de ces actions s'effectue plutôt à l'interne et auprès du public accompagné ou susceptible d'être accompagné.

Cependant, 26% des actions ponctuelles ont fait l'objet d'une communication externe et la valorisation s'effectue via internet et les réseaux sociaux à hauteur de 60%.

4.2 Les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif

En 2023, 212 projets ont été réalisés : Le nombre total de projets a augmenté (192 projets en 2022).

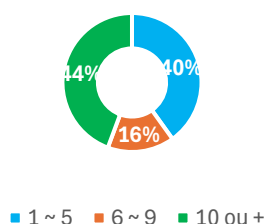
La mise en place de projets d'actions collectives est un moyen efficace pour la Prévention Spécialisée d'innover à court terme et de proposer aux jeunes accompagnés de participer à un projet commun avec d'autres jeunes.

Les projets d'actions collectives, ont besoin de moyens financiers plus importants, permettent aux jeunes d'intégrer une dynamique collective et participent davantage à l'accompagnement individualisé contrairement à l'action collective ponctuelle qui est le plus souvent utilisée comme support à la création et/ou au maintien d'un lien.

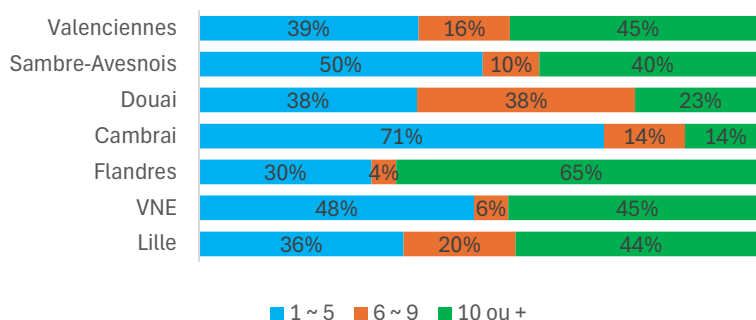
Le nombre d'actions collectives intégrées à un projet (3 097 actions menées dans le cadre des projets)

A l'échelle départementale

Nombre d'actions par projet



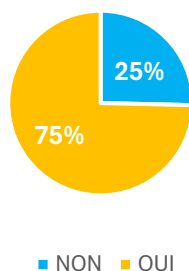
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



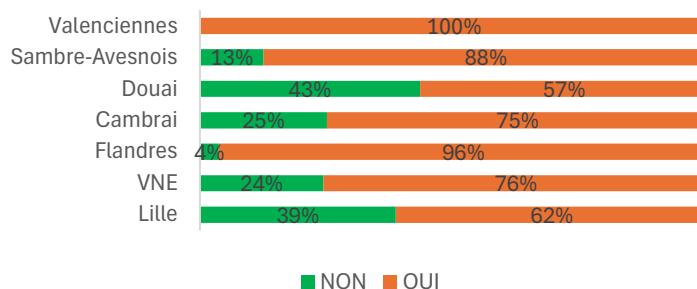
Le nombre d'actions réalisées dans le cadre des projets dépend de l'ampleur du projet et de son(s) financement(s).

Mixité géographique

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

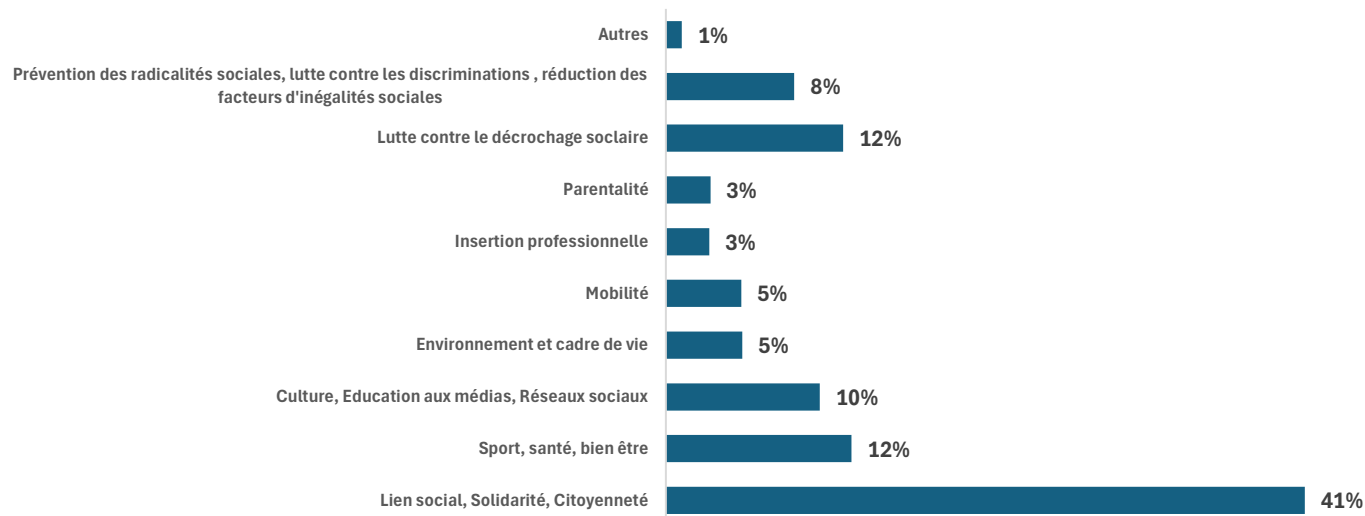


Comme l'année dernière, la mixité géographique est prégnante sur l'ensemble des territoires.

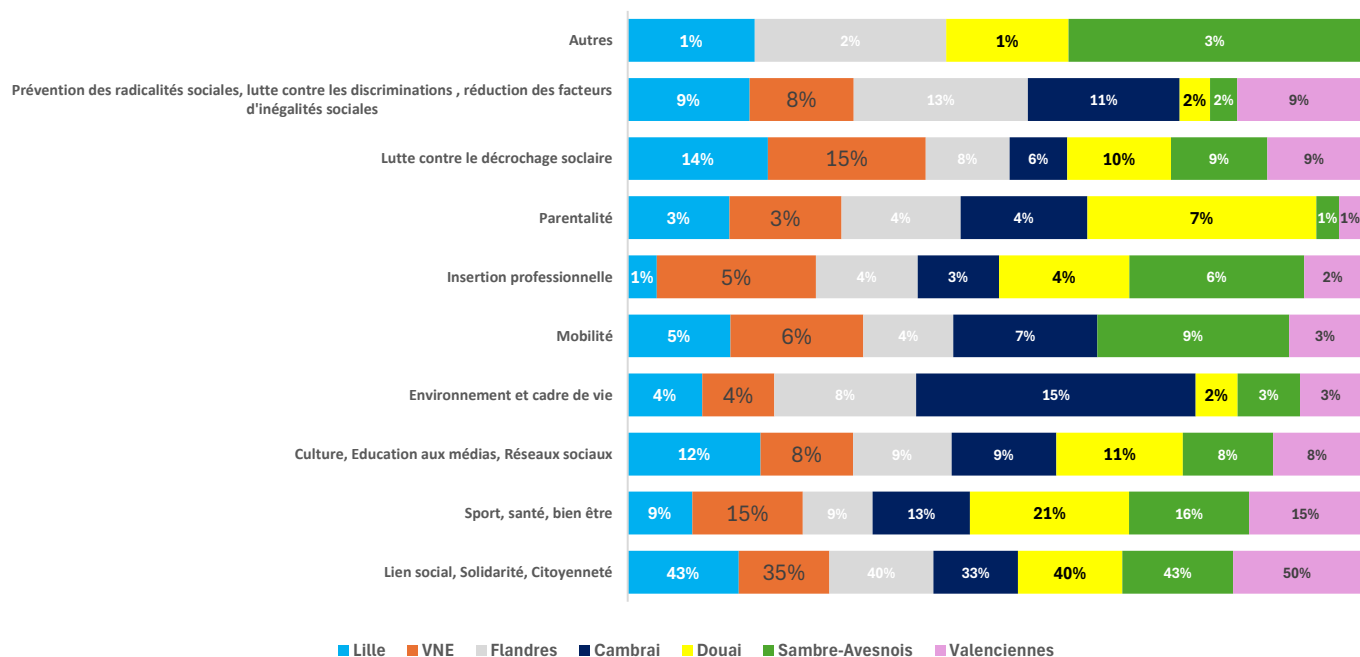
- La mixité géographique concerne l'ensemble des projets menés sur les territoires de Valenciennes.
- La proportion des projets menés « intra-quartiers » est plus importante sur les territoires de Lille (39%) et Douai (43%).

Les thématiques des projets d'actions collectives

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

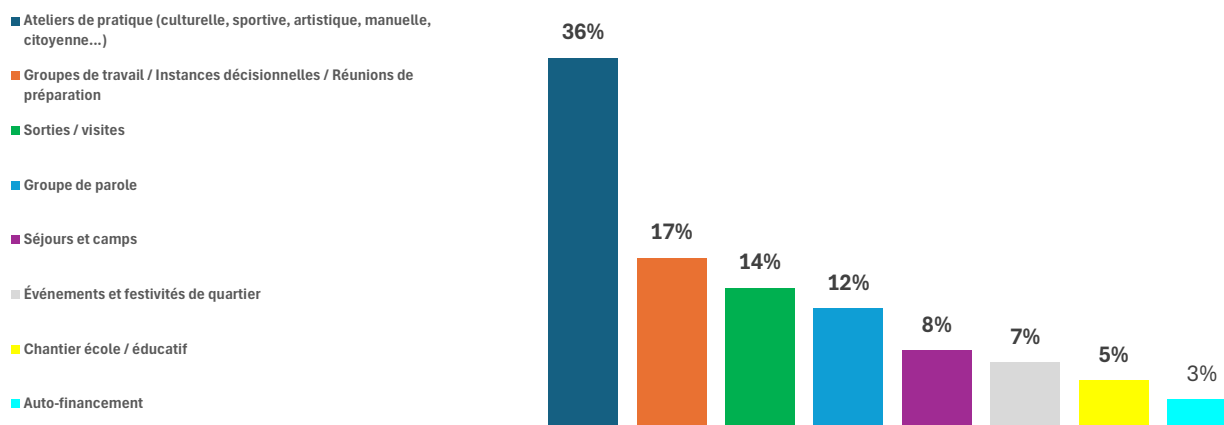


La thématique « Lien social, Solidarité, Citoyenneté » est largement majoritaire sur l'ensemble des territoires et a augmenté de 2 points à l'échelle départementale par rapport à 2022. Sur les territoires de Valenciennes, le taux est de 50%.

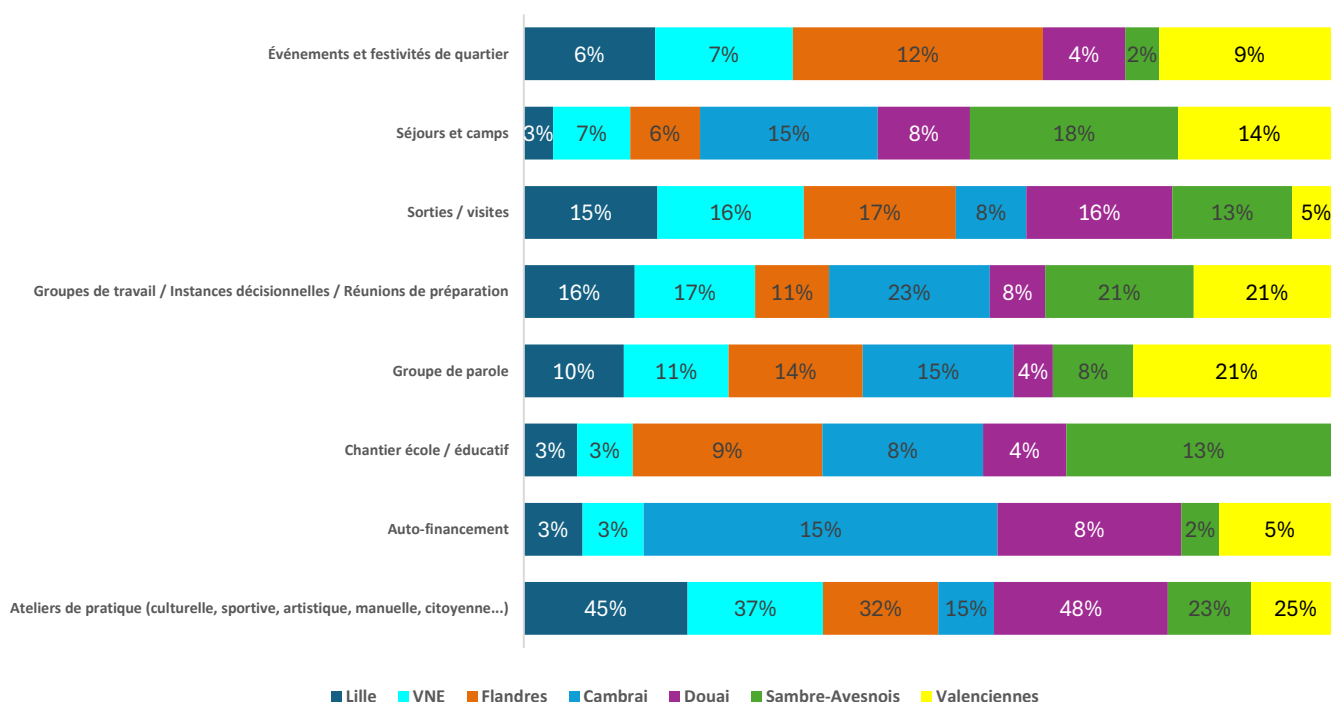
On observe également des taux significatifs de projets ayant comme thématique « la lutte contre le décrochage scolaire » (15% sur le VNE), « le sport, la santé et le bien être » (16% pour la Sambre-Avesnois), l'environnement et le cadre de vie (15% pour Cambrai).

Les supports mobilisés au cours des projets

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



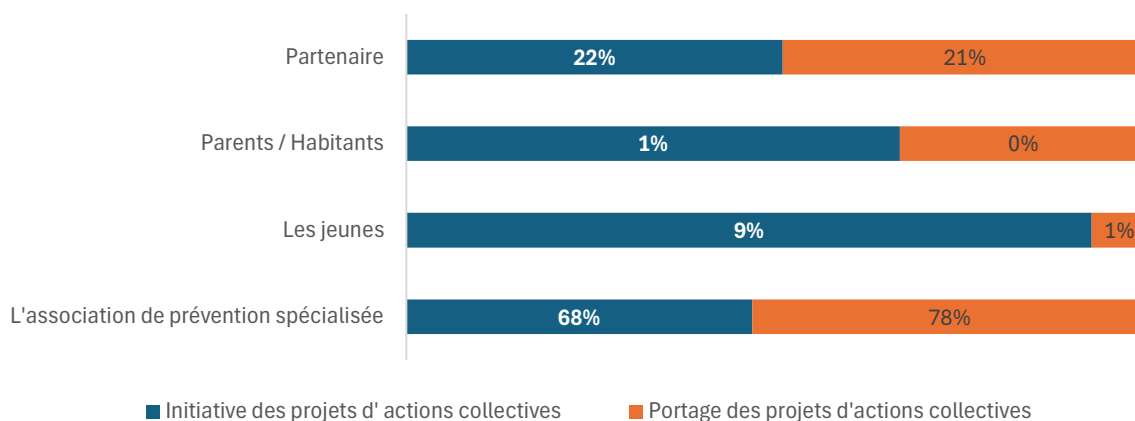
Comme les années précédentes, les **ateliers** restent l'une des modalités la plus utilisée sur l'ensemble des territoires excepté Cambrai. **Cette modalité de mise en place s'avère efficace et correspond pédagogiquement bien aux jeunes.**

Si l'on compare les données des territoire avec la donnée départementale :

- La proportion de la thématique « Atelier de pratique » est plus importante sur les territoires de Lille (+9 points) et de Douai (+12 points) ;
- La proportion de la thématique « Sorties, Visites » est moins importante sur les territoires de Cambrai (- 9 points) et de Valenciennes (- 9 points)
- La proportion de la thématique « Séjours et camps » est plus importante sur les territoires de la Sambre - Avesnois (+10 points) Cambrai (+ 7 points), et Valenciennes (+ 6 points).

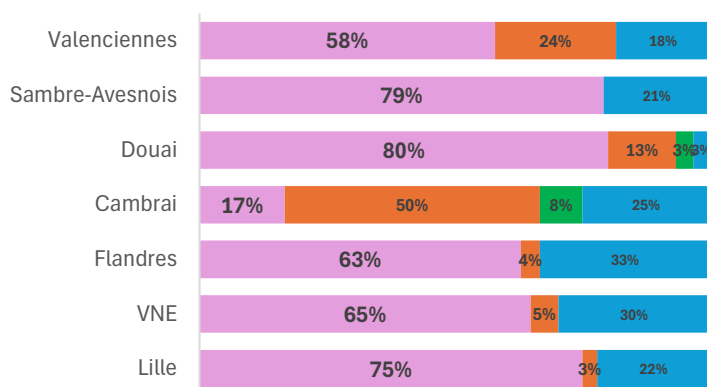
Les acteurs à l'initiative et le portage des projets d'actions collectives

A l'échelle départementale



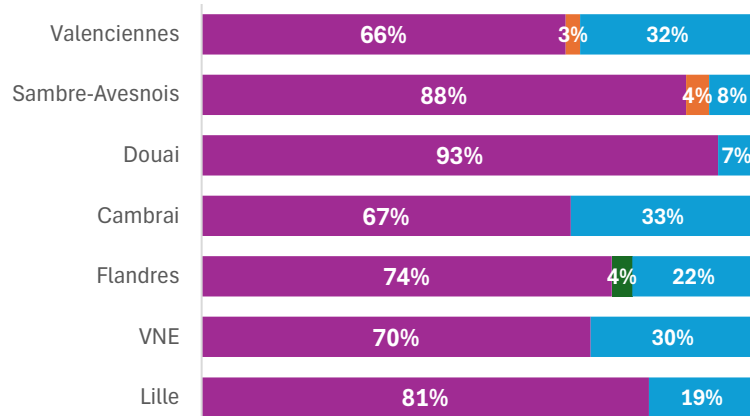
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Initiative



■ L'association de prévention spécialisée ■ Les jeunes
■ Parents / Habitants ■ Partenaire

Portage



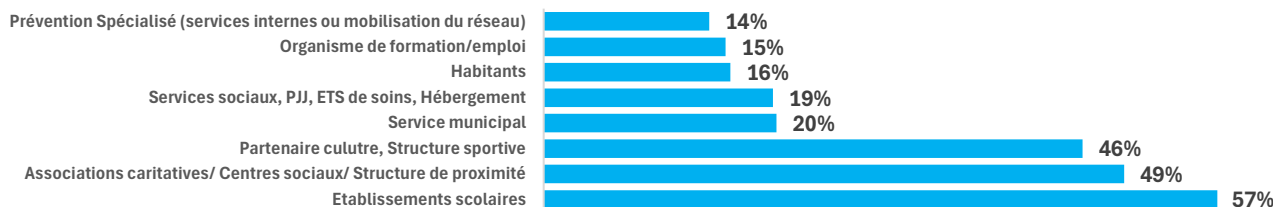
■ L'association de prévention spécialisée ■ Les jeunes ■ Parents / Habitants ■ Partenaire

A l'échelle départementale, la Prévention Spécialisée reste à l'initiative et au portage pour la majorité des projets comme l'année dernière.

- Des initiatives sont menées par les clubs de Prévention Spécialisée afin de favoriser l'expression et l'implication des familles et des jeunes dans l'élaboration des projets.
- Des projets à l'initiative des partenaires à hauteur de 22% des projets contre 18% l'année dernière. De la même manière les partenaires sont porteurs de 21% des projets (19 % l'année dernière).

Les participants des projets (plusieurs types de participant peuvent être présents pour un même projet)

A l'échelle départementale

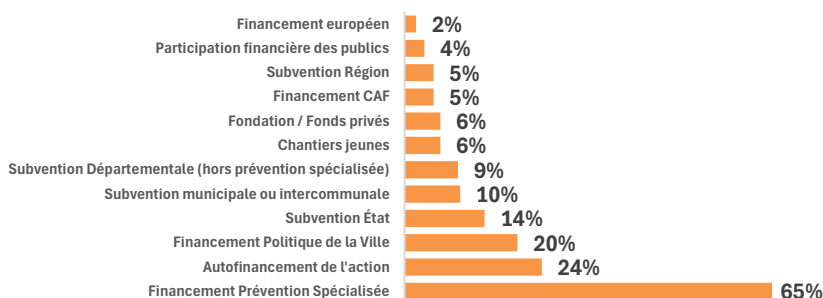


Les établissements scolaires participent à hauteur de 57% de la totalité des projets, viennent ensuite les associations caritatives, les centres sociaux, les structures de proximité (49%) et les partenaires cultures et structures sportives (46%).

A travers ces données, nous remarquons que les projets permettent un maillage partenarial multiple sur les territoires.

Les modes de financement (plusieurs types de financement peuvent être mobilisés pour un même projet)

A l'échelle départementale

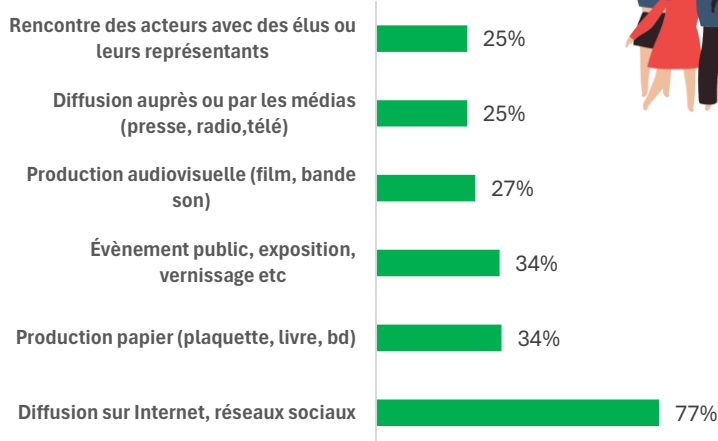


Les modes de financements sont très diversifiés :

Même si les projets d'actions collectives sont largement financés par la Prévention Spécialisée avec un taux de 65%, cette proportion a diminué de 11% du fait des moyens alloués.

Promotion et valorisation des projets

A l'échelle départementale



La promotion et la valorisation des projets s'opèrent de plus en plus souvent au fil des années. On constate chaque année une augmentation. Afin de toucher un maximum de personnes et d'institutions, les clubs de Prévention Spécialisée valorisent leurs projets de diverses façons et cumulent les canaux de diffusion pour un même projet.

La diffusion sur internet et sur les réseaux sociaux restent prédominantes.

L'année dernière, la valorisation par la production papier (plaquette, livre, bdc...) arrivait en 4^{ème} position avec un taux de 22%, cette année elle représente 34%.

CONCLUSION

Ce document sert de support lors des séminaires d'analyse des données animés par l'APSN à l'échelle de chacune des associations.

Il servira également aux associations comme support d'élaboration de leur rapport d'activité qui pourra être présenté lors des rencontres partenariales sur chacune des Directions Déléguées de Territoire.

In fine, les données permettent d'élargir la réflexion sur l'ensemble des modalités d'intervention et de valoriser le travail effectué par l'ensemble des professionnels de la Prévention Spécialisée.

En perspective, un des objectifs de l'année 2024 de l'APSN porte sur la mise en place avec les acteurs de terrain, de groupes thématiques, transversaux, d'analyse et de production afin de continuellement nourrir la réflexion.

Un rapport synthétique sera remis lors de la journée de l'ODPE le 11 avril.

Nous remercions les membres du groupe de pilotage ainsi que les référents professionnels de la Base de Données Commune pour leur implication.

Plus largement, nos remerciements vont aussi à l'ensemble des Directeurs, des Chefs de Service Educatifs, des fonctions supports et des équipes éducatives qui, grâce à la saisie des données et le suivi au quotidien permettent à ces rapports d'exister.

Nous pouvons nous féliciter collectivement pour le travail fourni et l'engagement dans cette démarche.

